



HAL
open science

Evaluation du plan de gestion (2007-2012) de l'Espace naturel sensible des gorges de la Bouble et perspectives pour le prochain programme d'actions

Elise Bitault

► **To cite this version:**

Elise Bitault. Evaluation du plan de gestion (2007-2012) de l'Espace naturel sensible des gorges de la Bouble et perspectives pour le prochain programme d'actions. Sciences de l'environnement. 2013. hal-01777862

HAL Id: hal-01777862

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-01777862v1>

Submitted on 25 Nov 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-memoires-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

2012-2013

MASTER FAGE
Biologie et Ecologie pour la Forêt, l'Agronomie et
l'Environnement

Spécialité
Fonctionnement et Gestion des Ecosystèmes

Evaluation du plan de gestion (2007-2012) de l'Espace naturel
sensible des gorges de la Bouble et perspectives pour le
prochain programme d'actions



Elise BITAULT

Mémoire de stage, soutenu à Nancy le 04/09/2013

Clotilde POUTAS, Chargée de projets Espaces naturels sensibles

Bernard AMIAUD, Enseignant chercheur à l'ENSAIA

Conseil général de l'Allier, 1 avenue Victor Hugo, 03000 MOULINS

REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont tout d'abord à l'Université de Lorraine, à travers son Président M. MUTZENHARDT, pour m'avoir permis de réaliser ce stage.

Au Conseil général de l'Allier, particulièrement à son Président M. DUFREGNE, à la Directrice du Service Economie, Environnement, Accueil et Agriculture (DEEAA) Mme SIEBERT et au Chef du service Environnement M. COMBELLES pour m'avoir accueillie au sein de leur établissement.

Un grand merci à Mme POUTAS, chargée de projets « Espaces naturels sensibles » pour m'avoir confiée cette mission d'évaluation de plan de gestion. Merci pour son aide précieuse, sa disponibilité, sa gentillesse. Merci pour ses conseils pour l'organisation de mon travail et pour la rédaction de mon rapport. Et tous les bons moments passés ensemble.

Merci à M. BERNADAT, technicien SIG, pour m'avoir accordée du temps pour la réalisation de cartes.

Merci à toute l'équipe du service DEEAA pour son accueil et les moments partagés.

Merci à M. AMIAUD, tuteur de stage qui a été disponible pour répondre à mes questions ou simplement partager la vision de mon travail.

A toutes les personnes qui ont à un moment apporté leur contribution en répondant à diverses questions, et toutes les rencontres que j'ai pu faire pendant ces six mois.

Merci à ma famille, et surtout à mes parents, qui m'ont toujours encouragée et permis de poursuivre mes études jusqu'à aujourd'hui. A tous mes proches et amis qui m'ont aidée et soutenue au cours de mes études.

Qu'ils soient tous ici vivement remerciés !!

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES.....
INTRODUCTION.....
I CONTEXTE DE L'ETUDE.....	1
1. LE CONSEIL GENERAL DE L'ALLIER ET SON IMPLICATION DANS LES ESPACES NATURELS SENSIBLES	1
1.1. <i>Présentation du Conseil général</i>	1
1.2. <i>La politique Espace naturel sensible</i>	1
1.2.1 Une politique départementale	1
1.2.2 Les étapes de sa mise en œuvre dans l'Allier	1
1.2.3 Les modalités d'application	2
2. PRESENTATION DE L'ENS DES GORGES DE LA BOUBLE	2
2.1. <i>Localisation de l'ENS</i>	2
2.2. <i>Les différents milieux naturels des gorges</i>	2
2.3. <i>Le plan de gestion</i>	3
3. PRESENTATION DE LA MISSION ET DES OBJECTIFS POURSUIVIS	3
II ETAT DE L'ART SUR LES EVALUATIONS DE PLAN DE GESTION	3
1. DEFINITION ET CONTEXTE DE L'EVALUATION.....	3
2. SYNTHESE BIBLIOGRAPHIQUE.....	4
2.1. <i>Comment évaluer ?</i>	4
2.2. <i>L'évaluation des actions</i>	4
2.2.1 Les quatre points fondamentaux	5
2.2.2 Méthodes de notation.....	5
2.3. <i>L'évaluation financière et administrative</i>	6
2.4. <i>Conclure, dégager les perspectives</i>	6
III METHODOLOGIE POUR L'EVALUATION DU PLAN DE GESTION DE L'ENS DES GORGES DE LA BOUBLE.....	6
1. EVALUATION DES ACTIONS.....	7
2. EVALUATION DES THEMATIQUES	10
3. EVALUATION DES ENJEUX	10
4. EVALUATION FINANCIERE.....	10
5. EVALUATION DE L'IMPLICATION ET DE LA PERCEPTION DES ACTEURS LOCAUX.....	11
IV RESULTATS SUR LA REALISATION DU PLAN DE GESTION	11
1. REALISATION DES ACTIONS.....	11
2. APPRECIATION DES ACTIONS	11
2.1. <i>Formulation des actions</i>	11
2.2. <i>Niveau de priorité</i>	12
2.3. <i>Pertinence des actions</i>	12
2.4. <i>Effcience des actions</i>	12
3. ATTEINTE DES THEMATIQUES.....	13
4. DEVENIR DES ACTIONS	13
5. ANALYSE DES ENJEUX.....	13
5.1. <i>Préserver le patrimoine naturel</i>	13
5.2. <i>Préserver la dimension paysagère</i>	14
5.3. <i>Valoriser le patrimoine culturel et historique</i>	15
5.4. <i>Associer les acteurs locaux</i>	15
5.5. <i>Maitriser le foncier</i>	16
5.6. <i>Accueillir le public</i>	17
6. ANALYSE FINANCIERE.....	17

V	RESULTATS SUR L'IMPLICATION ET LA PERCEPTION DES ACTEURS LOCAUX	18
1.	BILAN DE L'IMPLICATION	18
2.	ANALYSE DES RETOURS DU COMITE DE GESTION	18
3.	ANALYSE DES RETOURS DES AYANTS DROITS	19
4.	CONCLUSION GENERALE DE L'IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX	20
5.	ANALYSE DE LA REUNION DE TRAVAIL	20
VI	PERSPECTIVES POUR LE PROGRAMME D' ACTIONS 2014-2018.....	21
1.	GESTION DES HABITATS	22
2.	PATRIMOINE BATI	22
3.	ACCUEIL DU PUBLIC	23
4.	SUIVI ECOLOGIQUE	24
5.	SUIVI ADMINISTRATIF.....	24
6.	BUDGETISATION	24
	DISCUSSION	25
	CONCLUSION.....	26
	BIBLIOGRAPHIE	27
	LISTE DES ABREVIATIONS.....	29
	ANNEXES.....	30

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Catégories pour apprécier le niveau de réalisation de l'indicateur	8
Tableau 2 : Catégories pour apprécier les critères de l'évaluation qualitative	9
Tableau 3 : Définition de l'atteinte de l'objectif de l'action en fonction de la note obtenue	9
Tableau 4 : Critères à modifier suivant la note obtenue	10
Tableau 5 : Définition de l'atteinte de la thématique en fonction des notes obtenues par les actions	10
Tableau 6 : Propositions d'actions pour la thématique Gestion des habitats	22
Tableau 7 : Propositions d'actions pour la thématique Préservation du bâti	22
Tableau 8 : Propositions d'actions pour la thématique Accueil du public.....	23
Tableau 9 : Propositions d'actions pour la thématique Suivi écologique	24
Tableau 10 : Propositions d'actions sur le Suivi administratif	24

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Réalisation globale des actions du plan de gestion	11
Figure 2 : Formulation des actions	11
Figure 3 : Adéquation du niveau de priorité	12
Figure 4 : Taux de réalisation des actions selon le niveau de priorité	12
Figure 5 : Pertinence des actions	12
Figure 6 : Efficience des actions	12
Figure 7 : Atteinte des objectifs des actions	13
Figure 8 : Atteinte des objectifs en fonction des thématiques.....	13
Figure 9 : Devenir des actions pour le programme 2014 - 2018.....	13
Figure 10 : Coût prévisionnel et dépenses réalisées par thématiques	17
Figure 11 : Retour des questionnaires des ayants droits.....	18
Figure 12 : Types d'informations souhaitées par le comité de gestion	19
Figure 13 : Types d'informations souhaitées par les ayants droits.....	19

INTRODUCTION

L'Espace naturel sensible (ENS), institué par la loi 76.1285 du 31 décembre 1976 est défini comme un espace « dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, actuellement ou potentiellement, soit en raison de la pression urbaine ou du développement des activités économiques ou de loisirs, soit en raison d'un intérêt particulier eu égard à la qualité du site ou aux caractéristiques des espèces végétales ou animales qui s'y trouvent ». Les ENS succèdent aux « périmètres sensibles » créés par décret en 1959 pour tenter de limiter l'urbanisation sauvage du littoral. Ils sont un outil de protection des espaces naturels par leur acquisition foncière ou par la signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics. (Source : http://fr.wikipedia.org/w/Espace_naturel_sensible)

Les politiques ENS sont une des compétences que les Départements peuvent exercer selon la loi du 18 juillet 1985. Ce réseau contribue à la Trame verte et bleue qui décline le réseau écologique en France. En 2011, 95 départements mettaient en place cette politique représentant 170 000 ha acquis et/ou gérés.

Le Conseil Général de l'Allier a approuvé en 2003 le Schéma départemental des espaces naturels sensibles. A ce jour, 11 sites représentatifs des richesses bourbonnaises sont labellisés et d'autres sont en cours.

L'ENS des gorges de la Bouble, situé sur les communes de Chantelle et de Deneuille-lès-Chantelle (40 km au sud-ouest de Moulins), a été labellisé en mars 2007. Ce site sous maîtrise d'ouvrage départementale, bénéficie d'un programme d'actions défini dans un plan de gestion quinquennal sur la période 2007-2012. Ce 1^{er} plan de gestion arrivant à son terme, le Département a souhaité l'évaluer en vue de le reconduire pour une durée de 5 ans dès 2014. C'est la mission qui m'a été confiée.

L'évaluation est une étape incontournable dans tout programme d'actions. Elle permet de porter un jugement de valeur sur une action réalisée, dans une perspective de prise de décision et d'amélioration. Il s'agit, en premier lieu, de vérifier l'efficacité, la cohérence et la pertinence des opérations afin de les modifier si elles ne sont pas en mesure d'atteindre les objectifs à moyen et long terme. En second lieu, il s'agit d'adapter le plan aux modifications de connaissance du site (suite aux inventaires et aux études), à l'évolution du milieu (suite à la gestion, à des changements de conditions écologiques ou humaines). (Plante, 1991)

Le présent rapport s'articule autour de 4 parties :

- des rappels sur le plan de gestion 2007-2012 ;
- la méthodologie d'évaluation ;
- les résultats et leur analyse ;
- les perspectives pour le programme d'actions 2014-2018.

I Contexte de l'étude

1. Le Conseil général de l'Allier et son implication dans les espaces naturels sensibles

1.1. Présentation du Conseil général

Le Conseil général est l'assemblée délibérante du Département en tant que collectivité territoriale. Il est constitué par les conseillers généraux, élus pour 6 ans, et se renouvelle par moitié tous les 3 ans. Pour fonctionner, il s'organise en Commission Permanente et en Sessions autour du Président du Conseil général et du bureau afin d'étudier des dossiers, puis de les mettre en œuvre, une fois que ceux-ci ont été votés en Assemblée Départementale. (Source : www.vie-publique.fr)

Avec un budget moyen pour 2013 s'élevant à 424 M€, le Conseil général de l'Allier est un acteur pour le développement du département à travers 6 compétences obligatoires :

- l'action sociale : interventions en direction des enfants, des personnes handicapées et âgées, de la prévention sanitaire, de l'insertion des personnes en difficulté ;
- l'habitat et le logement ;
- l'enseignement et l'éducation : gestion, entretien et fonctionnement de 35 collèges ;
- les transports scolaires et interurbains ;
- le réseau routier et les équipements : construction, aménagement et entretien de 5209 km;
- la culture : soutien technique et financiers.

Le Département possède 5 autres compétences partagées financièrement avec l'Etat et la Région: les liaisons ferroviaires, la sécurité civile, l'économie, le tourisme et l'environnement. (Source : www.allier.fr)

1.2. La politique Espace naturel sensible

1.2.1 Une politique départementale

La loi du 18 juillet 1985 (Code de l'Urbanisme, art. L 142-1 et suiv.) donne compétence au Département pour « élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion, et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles (...) ». Cette politique vise à préserver, reconquérir et valoriser des milieux naturels remarquables du département. Ils doivent être aménagés pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu.

Les sites sélectionnés sont considérés comme d'intérêt majeur pour leur richesse floristique ou faunistique et menacés ou rendus vulnérables par les activités humaines.

La loi donne deux moyens spécifiques à la mise en place de cette politique :

- un outil juridique : le droit de préemption, utilisé pour l'acquisition foncière ;
- un outil financier : la part départementale de la Taxe d'Aménagement (TA) dédié aux Espaces naturels sensibles (ENS) en remplacement de la TDENS, perçue sur la totalité du territoire est établie sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement des bâtiments. Son taux, fixé par le Conseil général ne peut excéder 2 %.

1.2.2 Les étapes de sa mise en œuvre dans l'Allier

Par délibération du 14 décembre 1999, le Conseil général de l'Allier a décidé de mettre en œuvre la politique espaces naturels sensibles sur son territoire. La TA a donc été instaurée au taux de 1% à compter du 1^{er} janvier 2000. En 2001, une étude diagnostic a été conduite afin de recenser et de hiérarchiser les sites d'intérêt majeurs à l'échelle du département. Au total, 36 sites ont été retenus, ils correspondent aux espaces naturels les plus remarquables,

les plus menacés et/ou offrant des possibilités de valorisation (Cf. Annexe n°1 : cartographie des sites d'intérêt majeur). Cette démarche a abouti en 2003 à l'élaboration d'un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles. Il définit les objectifs et les moyens d'interventions à court terme et à long terme.

1.2.3 Les modalités d'application

Le réseau départemental des ENS de l'Allier, compte à ce jour 11 sites « labellisés » pour une surface totale de l'ordre de 700 ha et d'autres sont en cours (Cf. Annexe n°2 : réseau départemental des espaces naturels sensibles).

Le Conseil général peut intervenir sur les ENS selon deux cas de figure :

- en tant que maître d'ouvrage de tout ou partie des opérations, sur les sites naturels fragiles, menacés ou de haute valeur patrimoniale (4 sites actuellement : le Mathé, les Coqueteaux, les landes de Péraclous et les gorges de la Bouble), financement à 100% ;
- en tant que partenaire des porteurs de projets (rôle de soutien financier et ou appui technique) qui souhaitent prendre la maîtrise d'ouvrage par voie de convention (7 sites actuellement : la Vauvre, le Coteau des Chapelles, la Côte St Amand, le Mont libre, les Coteaux de St Foix et Bagnettes, la Boire des carrés et la pelouse des Diagots), financement à hauteur de 60%.

2. Présentation de l'ENS des gorges de la Bouble

2.1. Localisation de l'ENS

Le site des gorges de la Bouble se situe sur les communes de Chantelle et Deneuille-lès-Chantelle, au centre du département de l'Allier, à une dizaine de kilomètre de Saint-Pourçain-sur-Sioule (Cf. Annexe n°3 : localisation de l'ENS des gorges de la Bouble). Le pays Saint-Pourcinois s'inscrit entre les régions géographiques du Bourbonnais et des Combrailles, aux portes du Massif central. La région de Chantelle, dont l'altitude est comprise entre 300 et 400m, appartient à l'étage collinéen. La pluviométrie annuelle est moyenne de 717 mm. Dans un plateau qui domine la vallée de la Sioule, les gorges de la Boule discrètes mais profondes ont été creusées, à peine perceptible depuis le plateau. La rivière sillonne dans les gorges sur environ 5 km entre les lieux dits « Couvier » et « Le pont des eaux salées ».

2.2. Les différents milieux naturels des gorges

Les caractéristiques hydrauliques de la rivière ont permis autrefois le développement important de l'activité meunière. Sur les flancs des gorges étaient présents des cultures en terrasses (vignes, vergers, pâturage...). L'abandon des pratiques a entraîné le boisement des gorges. La nature a repris ses droits, différents milieux naturels se sont développés. Ainsi, l'ENS des gorges de la Bouble, d'environ 170 ha présente plusieurs originalités. Il repose sur le triptyque nature/paysage/culture avec :

- des milieux naturels riches et variés : eaux courantes, forêt alluviale, boisements de pente, affleurements rocheux, prairies et des espèces remarquables et protégées ;
- des paysages remarquables et pittoresques : gorges sauvages, passerelles métalliques, panoramas ;
- un patrimoine bâti ancien unique : abbaye classée monument historique, moulins, seuils, murets, terrasses ;

Ces composantes sont toutes les trois imbriquées dans l'espace comme dans le temps, tant dans l'histoire que dans le devenir. (Mosaïque Environnement, 2005a)

2.3. Le plan de gestion

Afin de préserver et de valoriser les richesses de ce site, les objectifs et le programme d'actions à mettre en œuvre ont été définis dans un plan de gestion validé le 15 mars 2007 pour une durée de 5 ans. La réalisation du plan de gestion avait été confiée au bureau d'étude Mosaïque Environnement. (Mosaïque Environnement, 2005b)

Les actions retenues dans ce plan de gestion répondent aux 6 objectifs généraux suivants :

- préserver le patrimoine naturel (milieux naturels, faune et flore)
- préserver la dimension paysagère (qualité paysagère interne, externe et panorama)
- valoriser le patrimoine culturel et historique (petit patrimoine bâti, ouvrages anciens, pratiques anciennes...)
- associer les acteurs locaux (collectivités, propriétaires, riverains, associations, ...)
- maîtriser le foncier et les usages
- accueillir le public (information, sensibilisation, sécurisation, ...)

3. Présentation de la mission et des objectifs poursuivis

Le programme d'actions 2007-2012 arrivant à son terme, le Conseil général de l'Allier souhaite l'évaluer et le reconduire pour une durée de 5 ans.

Dans un premier temps, la mission qui m'a été confiée est d'élaborer un protocole d'évaluation précis, adapté et en référence avec les méthodologies pratiquées au niveau national. Le protocole proposé servira de base pour les autres sites.

L'évaluation doit permettre d'effectuer un bilan des opérations réalisées, non réalisées, celles mises en œuvre bien que non identifiées avec une évaluation de leur degré de réalisation, de pertinence, d'efficience... Elle porte également sur l'atteinte des objectifs, sur l'implication et la perception des acteurs concernées et sur une analyse financière.

Ce travail devra être présenté pour complément et avis devant le comité de suivi de l'ENS.

Pour mener à bien cette première phase, une prise de connaissance du site a été nécessaire : lecture du plan de gestion, lectures des suivis et inventaires faunistiques et floristiques, lecture des bilans des programmes d'actions, des marchés, sorties sur le terrain... L'ensemble de ces démarches m'ont permis de comprendre les étapes du montage du projet, les actions mises en œuvre, les dépenses réalisées, de rencontrer les acteurs locaux...

Dans un deuxième temps, sur la base du travail d'évaluation, j'ai dû contribuer à l'élaboration des principaux axes du nouveau plan de gestion 2014-2018 : définition de nouveaux objectifs, programme d'actions, planning de mise en œuvre, estimation financière... et à la rédaction des 1^{ères} fiches actions. En annexe n°4 figure le Diagramme de Gantt que j'avais réalisé à mon arrivée. Il m'a permis de m'organiser et de mener à bien le déroulement des différentes phases de travail.

II Etat de l'art sur les évaluations de plan de gestion

1. Définition et contexte de l'évaluation

Dans le cadre d'une politique publique, une évaluation consiste à analyser les résultats pour savoir si celle-ci a atteint les objectifs qui lui étaient assignés. C'est une étape incontournable dans tout programme d'action. (Maison de l'Estuaire, 2006)

Selon la définition fournie par le décret n°98-1048 du 18 novembre 1998 relatif à l'évaluation des politiques publiques, «l'évaluation d'une politique publique a pour objet d'apprécier l'efficacité de cette politique en comparant ses résultats aux objectifs assignés et

aux moyens mis en œuvre». Plus largement, elle cherche à dégager un jugement sur l'intérêt, l'utilité et la pertinence d'une politique. L'évaluation se situe toujours dans un contexte spécifique et pratique, ses résultats sont utilisables pour une prise de décision.

L'évaluation est apparue dans le monde anglo-saxon dans les années 1960 et s'est développée depuis les années 1980, permettant de déterminer l'atteinte des politiques publiques et le respect des objectifs annoncés. Depuis 1998, une obligation d'évaluation s'est généralisée à toutes les procédures d'actions publiques, menées par l'Etat français et les collectivités territoriales. (Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/evaluation_des_politiques_publicques)

Ce type de procédure est également rencontré dans le domaine de l'environnement. Par exemple, la démarche Natura 2000 prévoit que les états membres réalisent obligatoirement une évaluation tous les 6 ans des sites désignés d'intérêt communautaire (Directive Habitats de 1992 - 92/43/CEE du 21 mai 1992, article 17). Les réserves naturelles (RN) qui ont rédigé un plan de gestion, effectuent également ce travail. Une méthodologie élaborée par le réseau des Réserves Naturelles de France (RNF) a été publiée en 1998. (Chiffaut, 2006) Ce guide présente une trame pour la rédaction des plans de gestion ainsi que pour leur évaluation. Il est à noter que les ENS ne possèdent pas de méthodologie d'évaluation, il n'y a pas de mutualisation d'informations entre gestionnaire, sur ce sujet.

2. Synthèse bibliographique

Afin d'établir un protocole d'évaluation précis, des recherches bibliographiques ont été effectuées, de nombreuses évaluations de plan de gestion ont été étudiées. Elles ont permis de synthétiser les informations existantes sur les protocoles d'évaluation.

2.1. Comment évaluer ?

Le plan de gestion est un outil ajusté tous les 5 ans grâce à l'évaluation qui améliore progressivement sa pertinence. (Chiffaut, 2006) Ainsi, l'évaluation d'un plan de gestion porte à la fois sur la gestion conduite : techniques, résultats, efficacité... et sur le plan de gestion lui-même en tant qu'outil de travail du gestionnaire (facilité d'utilisation du plan de travail, coûts de gestion, planification budgétaire et humaine...) et en tant qu'outil d'aide à la décision (cohérence des objectifs entre eux, cohérence des choix, cohérence des moyens...) (Champion, 2004). Dans la majorité des cas que j'ai étudiés, l'évaluation se conduit en deux grandes étapes avec une évaluation des opérations, des objectifs et une évaluation administrative et financière qui prend en compte les moyens financiers, matériels et humains. Elles vont être développées dans les paragraphes suivants.

2.2. L'évaluation des actions

L'évaluation des actions consiste à examiner différents critères : pertinence, utilité, efficacité, effectivité, efficience et cohérence par rapport à la stratégie choisie, à la formulation. D'après Champion, 2004 il n'est pas indispensable de traiter tous ces points, les quatre plus fondamentaux à étudier sont la cohérence, la pertinence, la formulation et l'efficacité (les résultats). Ils peuvent être divisés en critère qualitatif (la cohérence, la pertinence, la formulation) et en critère quantitatif (l'efficacité) (Champion et al., 2005) (Champion, 2004). Lors de l'évaluation, ils s'appliquent à chaque action définie dans le plan de gestion.

2.2.1 Les quatre points fondamentaux

➤ La cohérence

Il est question de savoir s'il existe des contradictions entre les objectifs et les moyens mis en œuvre, (Champion, Le Nuz, 2012) (Maison de l'Estuaire, 2006) est ce que les objectifs de l'action sont cohérents entre eux (Conseil général du Var, 2008). On peut également se demander si l'action est cohérente avec les enjeux du site (Michelot et al., 2010), avec le niveau de priorité (Paris, 2008), avec les autres actions (Maison de l'Estuaire, 2006).

➤ La pertinence

Dans cette partie, on se demande si l'action est adaptée à la problématique rencontrée (Conseil général du Var, 2008). L'adéquation entre l'action, ses modalités techniques et pratiques et les objectifs doit être étudiée (Maison de l'Estuaire, 2006).

➤ La formulation

Ce critère permet de vérifier que la formulation est bien en phase avec les enjeux de gestion et répond au test du SMART (Spécifique, Mesurable, Accessible, Réaliste, Temporel) (Champion, Le Nuz, 2012) (Paris, 2008) (Chiffaut, 2006). De manière plus simple, on peut se demander si l'intitulé de l'action est clair, précis et concis ? (Champion, 2004)

➤ L'efficacité

Il s'agit de vérifier l'adéquation des résultats attendus et les résultats obtenus (Champion, Le Nuz, 2012). De plus, les résultats obtenus sont-ils à la hauteur des moyens humains et financiers consacrés à l'action ? (Maison de l'Estuaire, 2006)

Quand les résultats sont mesurables, on utilise des « indicateurs de résultats » quantitatifs (nombre de journées de terrain, surfaces restaurées, linéaire entretenu ...). Quand les résultats ne sont pas mesurables on fait appel à des critères appelant à une réponse qualitative (résultats atteints ? opération réalisée ? ...) (Champion, 2004) (Elder, 2009).

2.2.2 Méthodes de notation

Pour évaluer les critères qualitatifs des degrés de qualification/de réalisation sont fixés. Dans les différentes évaluations que j'ai pu lire, plusieurs méthodes sont utilisées. Champion, Le Nuz, 2012 et Destouche, 2003 ont fixé des points de 0 à 1. Maison de l'Estuaire, 2006 et Brault, 2004 ont utilisé des émoticônes :

- ☺ : satisfaisant/ bonne
- ☹ : médiocre/ moyenne
- ☹ : non satisfaisant/ mauvaise

Moreno, 2010 a donné des points de 1 à 4 permettant d'établir 4 niveaux de excellent (4) à mauvais (1) (Cf. Annexe n° 5 : tableau récapitulatif présentant les degrés de qualification utilisés dans les évaluations de plan de gestion). Suivant les méthodes utilisées, les catégories peuvent varier de 3 à 4 niveaux.

Concernant les critères qualitatifs ce sont des taux ou des niveaux de réalisation qui sont établis. Maison de l'Estuaire, 2006 Thienpont, 2012 et Rousseau, Triplet, 2001 ont utilisé des émoticônes pour qualifier les résultats de chaque action :

- ☺ : satisfaisant/ totale
- ☹ : médiocre/ partielle
- ☹ : non satisfaisant/ non réalisé

Un système de notation allant de « - » à +++ a été établi par Champion, Le Nuz, 2012 et Tournebize, 2011 permettant d'établir 5 niveaux de très bon (+++) à mauvais (-).

Destouche, 2003, Thienpont, 2012 et Gaden et al., 2010 ont utilisé les termes « réalisé », « partiellement réalisé » et « non réalisé » pour qualifier le taux de réalisation des actions. (Cf. Annexe n° 6 : tableau récapitulatif présentant les taux de réalisation utilisés dans les évaluations de plan de gestion). Suivant les méthodes utilisées, les catégories peuvent varier de 3 à 5 niveaux.

Ces méthodes de notation présentent quelques limites. Le système de notation par émoticônes ou par catégorie de « réalisé à non réalisé » ne permet pas d'être précis. Si l'on considère qu'une action « réalisé » a un taux de 100% et une action « non réalisé » a un taux de 0% alors une action « partiellement réalisé » peut se trouver à plusieurs niveaux. Ainsi, pour être plus juste, un système de notation en attribuant des points peut être envisagé. Cette solution sera développée dans la partie III et permettra notamment de comparer les actions entre elles.

2.3. L'évaluation financière et administrative

L'évaluation financière permet d'évaluer le coût annuel et d'élaborer un bilan global coût réel/ coût estimé au terme du plan de gestion. Maison de l'Estuaire, 2006 indique qu'il faut être critique, les écarts ne sont pas forcément dus à une erreur de gestion, les coûts ayant pu être mal estimé au moment de la création du plan de gestion. Lors de l'évaluation des plans de gestion des réserves naturelles, elles évaluent également le coût à l'hectare, les recettes à l'année, le coût total du plan en fonctionnement et investissement (Chiffaut, 2006). Il n'est pas possible d'effectuer ce travail pour l'évaluation du plan de gestion de l'ENS, de nombreuses données ne sont pas disponibles.

L'évaluation du temps de travail devrait être également abordée, en comparant le temps passé pour la réalisation d'une action avec les temps estimés sous réserve qu'une comptabilisation des heures attribuées à une tâche ait été réellement effectuée (Maison de l'Estuaire, 2006). Un bilan des moyens humains peut également être effectué : salariés, stagiaires, bénévoles (Chiffaut, 2006). Il n'est pas possible d'effectuer ce travail pour l'évaluation du plan de gestion de l'ENS, les données ne sont pas disponibles.

2.4. Conclure, dégager les perspectives

A la suite de l'évaluation des actions, un bilan est dressé afin de proposer des suggestions pour le prochain plan de gestion : reconduction, reformulation, adaptation, abandon ou remplacement des actions et des objectifs du programme d'actions. (Chiffaut, 2006)

Le nouveau plan de gestion est ensuite établi. Une nouvelle arborescence du plan de gestion est définie : enjeux, objectifs, opérations. La forme peut être modifiée afin qu'elle soit claire, synthétique et bien explicitée. Certaines sections peuvent être actualisées : le bilan écologique, la présentation, les enjeux du site... (Chiffaut, 2006)

III Méthodologie pour l'évaluation du plan de gestion de l'ENS des gorges de la Boule

La procédure d'évaluation étant cadrée et ses objectifs définis, nous pouvons nous intéresser à la méthodologie à proprement parler.

L'évaluation va s'organiser suivant 2 approches à mener conjointement :

- Une évaluation des actions et des thématiques ;
- Une évaluation des enjeux et de la perception des acteurs.

1. Evaluation des actions

Le plan de gestion 2007 – 2012 de l'Espace naturel sensible des gorges de la Bouble comporte 31 actions (Cf. Annexe n° 7 : présentation des 31 actions du plan de gestion associées à leur thématique et leur ordre de priorité) réparties en 5 thèmes :

- actions organisationnelles et préalables (3 actions) ;
- gestion écologique et paysagère (14 actions) ;
- préservation et mise en valeur du patrimoine bâti (2 actions) ;
- amélioration de l'accueil du public (8 actions) ;
- maintenance et suivi du site (4 actions). (Mosaïque Environnement, 2005c)

Pour évaluer les actions une méthodologie a été élaborée. Elle s'applique à chaque action et permet de synthétiser les informations relatives à chacune. Elle s'articule autour de 5 axes :

- bilan du réalisé ;
- évaluation de l'action ;
- évaluation qualitative de l'action ;
- conclusion générale au regard des enjeux de l'ENS ;
- perspectives pour le nouveau plan de gestion.

En premier lieu, une introduction rappelle :

- le titre de l'action ;
- le thème auquel elle se rattache ;
- les objectifs fixés dans plan de gestion ;
- la mise en œuvre effective ou non.

NB : Les actions non réalisées feront quand même l'objet de commentaires. Certaines opérations ont pu être effectuées dans le cadre d'interventions globalisées ou en parallèles avec d'autres actions (actions transversales) étant donné que dans le plan de gestion de nombreuses actions se recoupent. De plus, le Département n'est pas toujours le seul à intervenir sur la mise en œuvre d'une action (collaboration avec les acteurs locaux)

a. Bilan du réalisé

Cette partie est un bilan factuel, sans analyse ni commentaire, qui permet de poser les bases pour l'analyse qui va suivre et notamment de définir des indicateurs d'évaluation. (Cf. Partie b : Evaluation de l'action)

Ce qui a été réalisé est présenté selon 3 rubriques distinctes :

Actions transversales => une action a pu être réalisée conjointement avec d'autres actions ou a pu être connexes à d'autres. Il s'agit ici de recenser les actions associées.

Rappel du prévisionnel => ce qui était prévu dans le plan de gestion est mentionné succinctement.

Mise en œuvre => la mise en œuvre de l'action est présentée chronologiquement.

b. Evaluation de l'action

L'évaluation de l'action est faite à partir d'indicateurs définis spécifiquement. Ils sont de deux types :

- indicateur quantitatif, exemple : nombre de kilomètre restauré, nombre d'ayants droits contactés dans la zone opérationnelle, linéaire de cours d'eau géré ...
- indicateur qualitatif, exemple : adéquation des travaux effectués, réalisation d'une surveillance régulière à l'année...

Le niveau de réalisation de l'indicateur est apprécié grâce à 4 catégories (Tableau 1).

Tableau 1 : Catégories pour apprécier le niveau de réalisation de l'indicateur

Une note est établie pour chaque catégorie selon l'échelle définie ci-dessus, donnant *in fine* une note globale d'évaluation de l'action. Chaque indicateur pouvant atteindre la note maximale de 10 points. Dans le cas où la mise en œuvre de l'action dépasse le prévisionnel (> 100%) alors la note attribuée à cet indicateur est de 12/10. Les actions qui ont une réalisation au-delà du prévisionnel étant probablement en nombre minime, cette méthode de notation permet d'éviter de sous-estimer les actions réalisées totalement.

	Pourcentage	Points
Non réalisé	0 %	0
Partiellement réalisé	1 à 25 %	1
	26 à 50 %	4
	51 à 75 %	8
Réalisé	76 à 100 %	10
Réalisé au-delà	>100 %	12

Ce système de notation peut paraître subjectif mais il permet de comparer les actions entre elles et de mettre en avant les points importants à prendre en compte pour le futur plan de gestion.

Dans cette partie figure également des appréciations sur :

Le respect du planning => rappel du prévisionnel et années effectives de mise en œuvre. Un commentaire est apporté si un décalage est constaté.

NB : La première année de mise en œuvre fixée dans le plan de gestion correspond à l'année 2005, or le plan de gestion n'a été validé qu'en 2007 et les premières actions ont été réalisées en 2008. Ainsi, pour apprécier le respect du planning l'année 2005 correspond à l'année n, l'année 2006 à l'année n+1 ... L'année 2013 étant une année charnière, certaines actions seront évaluées jusqu'à cette date.

Le coût de la mise en œuvre => rappel du prévisionnel et dépenses réalisées par année. Un commentaire est apporté si une différence de coût est constatée.

c. Evaluation qualitative de l'action

L'approche qualitative d'évaluation de l'action a pour objectif de porter un jugement sur des variables non quantifiables du plan de gestion mais que l'on peut apprécier par les catégories définies ci-après. Elle analyse les 4 critères ci-dessous :

La formulation de l'action : est-elle claire, concise, précise ?

Le niveau de priorité : est-il en adéquation avec les enjeux de l'ENS ?

L'ordre de priorité fixé dans le plan de gestion avait été établi suivant 4 niveaux :

*** => actions indispensables et urgentes (actions à effectuer en premier lieu)

** => actions indispensables

* => actions complémentaires

Actions transversales=> à mettre en œuvre quel que soit les choix et les priorités définies, dès les premières interventions sur le site.

La pertinence de l'action : est-elle adaptée aux objectifs qu'elle poursuit ?

L'efficacité des opérations réalisées : les résultats obtenus sont-ils satisfaisants par rapport aux moyens mis en œuvre, par rapport aux résultats attendus ?

Ces 4 critères sont appréciés suivant 3 catégories (Tableau 2).

Tableau 2 : Catégories pour apprécier les critères de l'évaluation qualitative

Une note est attribuée à chaque catégorie, donnant *in fine* une note globale à l'approche qualitative d'évaluation de l'action qui est sur 12 points.

L'efficacité est évaluée avec 3 notions différentes (mauvaise, bonne, très bonne) qui permettent d'être plus appropriées au

terme « efficacité » mais la note attribuée à chaque catégorie est identique aux autres critères.

	Inadapté	A revoir	Adapté
Formulation	1	2	3
Niveau de priorité	1	2	3
Pertinence	1	2	3
	Mauvaise	Bonne	Très bonne
Efficacité	1	2	3

d. Evaluation des enjeux et conclusion générale

L'action est appréciée au regard des enjeux de l'ENS qui sont les suivants :

Préserver le patrimoine naturel => Les espèces et habitats d'intérêts communautaires, protégés, menacés ont-ils été préservés ? La diversité et la qualité des milieux sont-elles maintenues ? Les actions réalisées sur le site préservent-elles le patrimoine naturel ?...

Préserver la dimension paysagère => L'ambiance interne de l'ENS est-elle préservée ? Le caractère historique et sauvage des gorges est-il maintenu ? L'équilibre entre patrimoine naturel et culturel est-il maintenu ? ...

Valoriser le patrimoine culturel => Les moulins, seuils, gués, terrasses, ruines, fontaine, murets, ... ont-ils été préservés ? Entretien ? Restaurés ? ...

Associer les acteurs locaux => La collaboration du Conseil Général avec les communes, le SMAT, les associations locales...est-elle satisfaisante ? Des conventions de gestion ont-elles été signées avec les propriétaires riverains ? Réalisation de certaines actions à une échelle supérieure que l'ENS ?...

Maîtriser le foncier et les usages => Des conventions de gestion ont-elles été signées avec les propriétaires riverains ? Autorisations de travaux avec les propriétaires riverains ? Acquisition foncière par le Conseil général ? ...

Accueillir le public => Le public est-il sensibilisé, informé ? Peut-il s'orienter, se repérer dans le site ? (signalétique) La sécurité du public est-elle garantie ? ...

Une conclusion est établie à partir de l'évaluation de l'action et de l'appréciation de l'action au regard des enjeux. Elle rappelle des principaux résultats obtenus et les difficultés rencontrées. Elle indique si l'objectif de l'action est atteint, partiellement atteint ou non atteint. L'appréciation se fait grâce à la note obtenue dans la partie b « *Evaluation de l'action* » (tableau 3).

Tableau 3 : Définition de l'atteinte de l'objectif de l'action en fonction de la note obtenue

Note supérieure à 13	Objectif atteint
Note comprise entre 1 et 13	Objectif partiellement atteint
Note inférieure à 1	Objectif non atteint

e. Perspectives pour le nouveau plan de gestion

Les perspectives pour les nouvelles actions se basent sur la conclusion générale et de la note obtenue dans la partie c « *Evaluation qualitative de l'action* ».

L'appréciation se fait grâce à la notation présentée dans le tableau 4.

Tableau 4 : Critères à modifier suivant la note obtenue

Note égale à 20	les critères (formulation de l'action, niveau de priorité, pertinence de l'action, efficience des opérations réalisées) sont adaptés, ils peuvent être reconduits sans modification dans le nouveau plan de gestion
Note comprise entre 7 et 19	certaines critères sont à revoir avant leur reconduction dans le nouveau plan de gestion
Note <7	tous les critères sont à changer avant leur reconduction dans le nouveau plan de gestion

Une réflexion est faite concernant la programmation de nouvelles actions : définition de l'intitulé de l'action, des objectifs, du niveau de priorité...

Le niveau de priorité sera revu si nécessaire en utilisant les ordres suivants :

- 1 = indispensable
- 2 = secondaire
- 3 = optionnelle/ à réaliser si possible

2. Evaluation des thématiques

Lors de la rédaction du plan de gestion, des objectifs ont été définis pour chaque action mais aucun objectif général n'a été déterminé. A la place, les actions ont été rattachées à 5 thématiques (cf. p.7). Pour évaluer l'atteinte de ces thématiques, une méthodologie a été élaborée.

On va s'intéresser au nombre d'actions rattachées à la thématique. On fonction du résultat de l'atteinte de l'objectif de l'action (partie « *d. Evaluation des enjeux et conclusion générale* ») on va déterminer le niveau de réalisation de la thématique. Le tableau n°5 définit les critères pour réaliser cette évaluation.

Tableau 5 : Définition de l'atteinte de la thématique en fonction des notes obtenues par les actions

Thématique atteinte	la majorité des actions rattachées à la thématique ont obtenu une note supérieure à 13
Thématique partiellement atteinte	la majorité des actions rattachées à la thématique ont obtenu une note entre 1 et 13
Thématique non atteinte	la majorité des actions rattachées à la thématique ont obtenu une note inférieure à 1

3. Evaluation des enjeux

Lors de l'évaluation de chaque action, une partie a consisté à apprécier l'action par rapport aux enjeux de l'ENS (Cf. partie « *d. Evaluation des enjeux et conclusion générale* »). Pour obtenir un regard global sur chacun de ces enjeux, un bilan synthétique tiré de l'analyse de chaque action va être effectué. Il va permettre de mettre avant des limites et des questionnements afin de les prendre en compte dans la rédaction du prochain programme d'actions.

4. Evaluation financière

Cette évaluation consiste à comparer le coût prévisionnel de chaque action par rapport aux dépenses réalisées et d'élaborer un bilan coût réel/ coût estimé. Les dépenses de certaines actions n'ont pas pu être estimées : dépenses communes à plusieurs actions, actions réalisées par des services internes au Conseil général.

L'évaluation du temps de travail ne peut être effectuée étant donné que la comptabilité des heures attribuées à chaque tâche n'a pas été réalisée. Cette analyse est compliquée car elle fait appel à de nombreux intervenants.

5. Evaluation de l'implication et de la perception des acteurs locaux

L'évaluation de plan de gestion est également le moment d'obtenir un retour des acteurs locaux sur les actions conduites de 2007 à 2012 par le Conseil général. Afin de recueillir leurs remarques et leurs suggestions pour la suite des actions à conduire, un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des ayants droits concernés par l'ENS des gorges de la Boule. (Cf. Annexe n° 8 : Questionnaire envoyé aux ayants droits). Le comité de gestion a également été sollicité pour cette étude par le biais d'un questionnaire. (Cf. Annexe n° 9 : Questionnaire envoyé aux membres du comité de gestion).

Sur la base du retour des questionnaires, une réunion de travail a eu lieu en présence des membres du comité de gestion et de certains propriétaires riverains afin de renforcer la discussion. Elle a permis de présenter l'évaluation du plan de gestion et d'échanger sur les perspectives du prochain programme d'actions.

IV Résultats sur la réalisation du plan de gestion

Cette partie présente une vision générale des résultats de l'évaluation du plan de gestion. L'évaluation de chaque action a été synthétisée sous forme de « Fiche-action », deux exemples figurent en annexe n° 10. Les notes obtenues pour chacune des actions sont résumées dans l'annexe n°11.

1. Réalisation des actions

77% des actions du plan de gestion (soit 24 actions) ont été réalisées totalement ou partiellement (Figure 1). 7 actions n'ont pas été mises en œuvre. Elles correspondaient peu à la réalité ou n'étaient pas pertinentes par rapport aux activités du site. Certaines actions n'ont pas été effectuées mais la réalisation d'autres actions ont contribué à leur accomplissement. Un propriétaire a souhaité réaliser lui-même les travaux avec les recommandations du Conseil général.

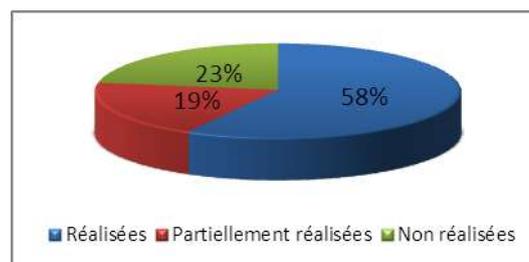


Figure 1 : Réalisation globale des actions du plan de gestion

2. Appréciation des actions

2.1. Formulation des actions

La formulation des actions est adaptée dans 61 % des cas (Figure 2). Pour le reste, il s'est avéré que certains intitulés n'étaient pas clairs ou focalisés sur certains points. Ils auraient pu être formulés plus simplement et plus précisément. Des formulations étaient redondantes et presque identiques entre actions.

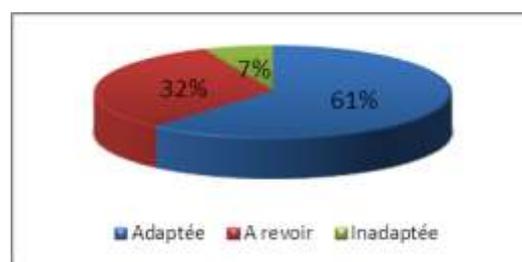


Figure 2 : Formulation des actions

2.2. Niveau de priorité

➤ Adéquation du niveau de priorité des actions avec les enjeux de l'ENS

Dans 71% des cas, le niveau de priorité est en adéquation avec les enjeux de l'ENS (Figure 3). Pour le reste, lors de la rédaction du plan de gestion, le niveau de priorité de certaines actions a pu être surestimé ou sous-estimé. Certaines actions auraient dû être considérées comme prioritaires alors qu'elles ont été jugées secondaires et vice versa.

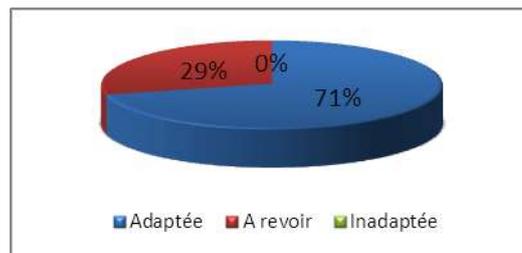


Figure 3 : Adéquation du niveau de priorité

➤ Taux de réalisation des actions selon le niveau de priorité

Lors de la rédaction du plan de gestion, 4 niveaux de priorité ont été fixés. Ce système de classification est discutable. La distinction entre le niveau « indispensable et urgent » et le niveau « indispensable » n'est pas évidente. Ces deux niveaux auraient pu être regroupés.

Le gestionnaire a eu une autre lecture des actions vis-à-vis des enjeux de l'ENS et des stratégies d'interventions. C'est pourquoi, les opérations « indispensables » de priorité 2 ont été réalisées seulement à 25% (Figure 4). Les actions « indispensables et urgentes » de priorité 1 et les actions « transversales » ont le taux de réalisation le plus élevé. Les actions « transversales » devant être mises en œuvre quel que soient les choix et les priorités définies.

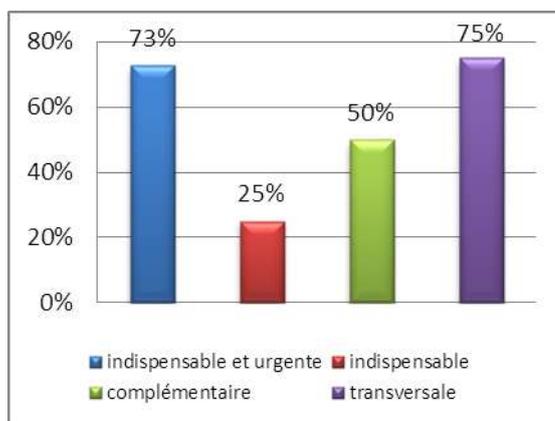


Figure 4 : Taux de réalisation des actions selon le niveau de priorité

2.3. Pertinence des actions

La pertinence des actions est à revoir pour 61% des cas (Figure 5).

Ce résultat est à modérer. Le classement dans la catégorie « à revoir » est souvent dû à un oubli d'objectif, à un objectif pas approprié à l'action ou à un manque d'informations lors de la rédaction. Dans très peu de cas, l'action ne correspond pas à la réalité.

A noter que sur les 7 actions non réalisées, 5 sont des actions dont la pertinence est à revoir.

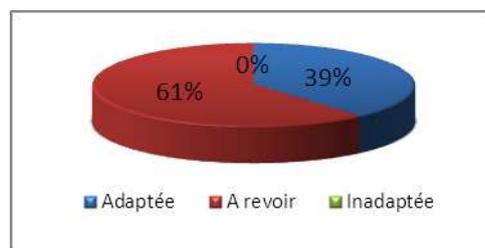


Figure 5 : Pertinence des actions

2.4. Efficience des actions

L'efficience est jugée très bonne à bonne pour 77% des actions (Figure 6). Les résultats obtenus sont très satisfaisants par rapport aux résultats attendus et par rapport aux moyens mis en œuvre.

Pour 23% des actions soit 7 actions, il n'y a pas d'efficience car elles n'ont pas été mises en œuvre.

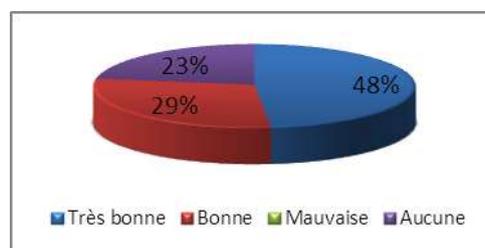


Figure 6 : Efficience des actions

3. Atteinte des thématiques

Sur les 31 actions, 77% ont atteint leur objectif (totalement et partiellement). Les 23% d'objectifs non atteints correspondent aux actions qui n'ont pas été mises en œuvre (Figure 7).

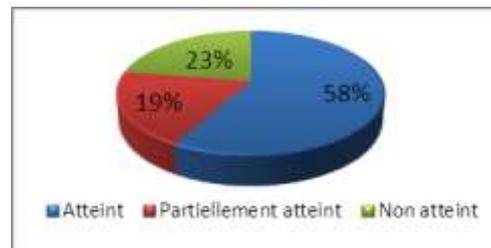


Figure 7 : Atteinte des objectifs des actions

L'atteinte des objectifs peut être effectuée en fonction des 5 thématiques du plan de gestion :

- Actions organisationnelles et préalables (AO) (3 actions) ;
- Gestion écologique et paysagère (GE) (14 actions);
- Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti (PB) (2 actions) ;
- Amélioration de l'accueil du public (AP) (8 actions) ;
- Maintenance et suivi du site (S) (4 actions).

L'ensemble des thématiques ont atteint au moins 50% de réalisation. Les thématiques AO et S possèdent les taux de réalisation les plus élevés : 75% des objectifs atteints pour S et 100% des objectifs atteints pour AO (Figure 8). Il est nécessaire de préciser que ces taux de réalisation ne reflètent pas l'importance du travail effectué par thématique. Les thématiques GE, PB et AP sont réalisées en externes et dépendent de nombreux facteurs.

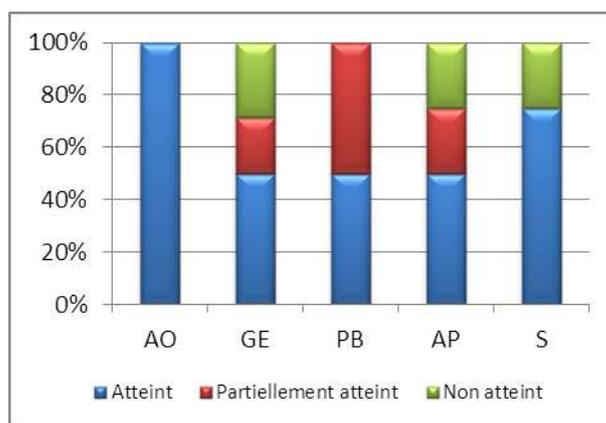


Figure 8 : Atteinte des objectifs en fonction des thématiques

4. Devenir des actions

Seulement 6% des actions (2 actions) ne sont pas à reconduire (Figure 9). La majorité des actions programmées dans le plan de gestion 2007-2012 étaient pertinentes et adaptées au site.

Sur les 31 actions du plan de gestion 42% sont à reconduire sans modification majeure, 52% sont à restructurer c'est-à-dire qu'elles doivent être associées à une autre action pour n'en former qu'une seule avec une problématique identique (par exemple gestion des sentiers, gestion de la rivière). Elles peuvent aussi être dissociées en plusieurs actions. La mise en forme du document rédigé par le bureau d'étude Mosaïque entraîne une redondance et une multiplication de certaines actions.

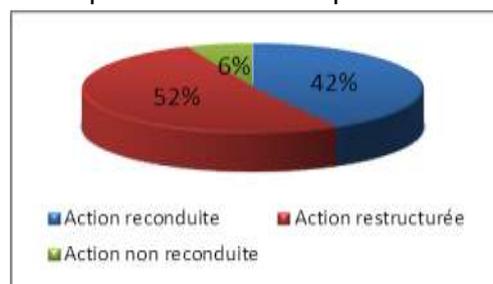


Figure 9 : Devenir des actions pour le programme 2014 - 2018

5. Analyse des enjeux

Un des buts de l'évaluation était d'apprécier les actions du plan de gestion au regard des enjeux de l'ENS. Le bilan de cette partie de l'évaluation est présenté ci-dessous.

5.1. Préserver le patrimoine naturel

L'ENS des gorges de la Bouble doit sa richesse à la présence de milieux assez diversifiés sur un site relativement restreint : eaux courantes, suintements humides, forêt alluviale, boisements de pente, éboulis, fructicées... L'intérêt des gorges réside également dans la présence de milieux et espèces remarquables (habitats d'intérêt communautaire et espèces protégées).

Les milieux sont peu dégradés du fait du relief qui a induit un retour à des gorges boisées. Ils sont préservés car il y a très peu d'activité, les pratiques actuelles sont essentiellement de loisirs. Ils sont également préservés des plantes exogènes (ex : absence de la Renouée du Japon sur la ripisylve).

Les actions conduites par le Département ont d'une part visé à préserver, restaurer, entretenir et diversifier les milieux et d'autre part à améliorer la connaissance et adapter la gestion conservatoire.

D'importants travaux de restauration des milieux naturels ont été conduits : élimination de boisements de résineux, de peupliers, réouverture de milieux prairiaux, interventions sur les berges et la rivière, réouverture de milieux thermophiles, restauration du maillage bocager.

Pour conduire les travaux de restauration et d'entretien de la Bouble sur les 5 km contenu dans l'ENS, le Conseil général s'est substitué aux devoirs des riverains via une Déclaration d'intérêt général (DIG) pour une période de 5 ans (2009-2013) : 2 années de restauration et 3 années d'entretien.

Des travaux forestiers ont eu lieu dans plusieurs secteurs de l'ENS. L'élimination des essences exogènes a contribué au développement des espèces locales. Les interventions ont permis de dégager la vue sur les gorges depuis l'esplanade de l'abbaye et inversement la vue sur le mur d'enceinte de l'abbaye depuis le fond des gorges.

Les actions conduites ont aussi concerné l'entretien des milieux. Les parcelles ayant fait l'objet d'abattage ont été entretenues afin de limiter le développement des indésirables (orties, ronces, acacias). Les travaux d'entretien ont été pratiqués de manière ajustée à chaque type de milieu : fauche tardive, débroussaillage sélectif, zone refuge... Un pâturage extensif a été mis en place sur les parcelles du Département afin de maintenir les milieux prairiaux dans le fond des gorges.

Les études et les inventaires effectués sur la faune et la flore ont permis d'améliorer les connaissances du site et de découvrir de nouvelles espèces. Des préconisations de gestion ont été apportées afin de maintenir les espèces présentes. La gestion qui est effectuée dans cet espace naturel se veut mesurée et adaptée.

⇒ Les questions qui se posent pour le futur plan de gestion sont : est-ce qu'une gestion de la rivière à une échelle plus globale doit être mise en place ? L'entretien de parcelles restaurées doit-il se faire par les propriétaires ? L'entretien de la rivière par une association locale, par les propriétaires ?

5.2. Préserver la dimension paysagère

Le patrimoine paysager des gorges de la Bouble est lié aux perceptions externes et à l'ambiance interne des gorges. Il est également fragile puisqu'il repose à la fois sur l'équilibre entre patrimoine naturel et culturel, et sur le devenir des usages et des activités anthropiques. Un des enjeux du plan de gestion était de préserver cette dimension paysagère.

Les interventions réalisées au sein de l'ENS ont contribué à préserver la qualité des vues internes et externes des gorges, valoriser et préserver le cœur de site, restaurer le paysage des gorges (ouverture de milieu), maintenir le caractère sauvage et la lisibilité de l'histoire des gorges.

Les essences exogènes (résineux, peupliers) qui présentaient un intérêt paysager limité ont été supprimés. Certains obstruaient les vues notamment sur l'abbaye. Lors de la gestion de

la ripisylve, aucune coupe à blanc n'a été effectuée afin d'éviter une perturbation brutale et une dégradation du paysage. Les aménagements qui ont été effectués dans les gorges ont respecté l'existant et ont été intégrés à l'existant. Par exemple, lors des travaux de réfection de la porte d'entrée de Chantelle les matériaux utilisés (chaux, mortier, pavés de granite, ...) ont contribué à préserver la qualité du site et son caractère ancien.

⇒ Les points qui se posent pour le futur plan de gestion sont notamment : comment sensibiliser les riverains à la préservation des paysages ? Comment veiller au respect du paysage à chaque intervention.

5.3. Valoriser le patrimoine culturel et historique

Les gorges de la Bouble abritent un riche patrimoine bâti avec l'Abbaye Saint Vincent classée monument historique, le petit patrimoine vernaculaire (murets en pierres sèches, fontaine,...), les nombreux moulins plus ou moins bien conservés ainsi que les seuils, les gués et les passerelles. Un des grands enjeux du plan de gestion était de valoriser ce patrimoine culturel. Les actions conduites ont contribué à valoriser une partie du petit patrimoine bâti des gorges ainsi que les portes d'entrée principales et à dégager les ruines des moulins.

Des chantiers de bénévoles internationaux ont été organisés pendant 3 années consécutives dans le cœur du site. Ils ont permis de restaurer et mettre en valeur le petit patrimoine bâti. Un cabanon en pierre ainsi que le mur en pierres sèches attenant ont été entièrement rénovés. L'entrée du bief du Grand moulin a été restauré partiellement et le bief débroussaillé. Les travaux d'abattage, de débroussaillage de la végétation autour de moulins ont contribué à dégager et valoriser ces bâtiments aux yeux de tous. Les interventions ponctuelles d'entretien des milieux ont permis de maintenir visible le patrimoine bâti notamment sur un secteur où des anciennes terrasses ont été valorisées. Les travaux de requalification des portes d'entrée ont également contribué à valoriser : l'esplanade de l'abbaye à Chantelle et un puits sur la place Saint Hubert à Deneuille-lès-Chantelle.

⇒ Des interrogations se posent sur la reconduction de cet enjeu. Est-ce que d'autres zones de terrasses, de murets doivent être mises en valeur ? Par le biais de chantiers bénévoles ? D'une association locale ? Quels travaux le Conseil général va engager sur les moulins dont il est propriétaire ? Comment l'entretien des passerelles va-t-il être conduit ? Est-ce qu'une collaboration avec une ou des association(s) locale(s) est envisageable pour mener des actions de valorisation du patrimoine bâti ?

5.4. Associer les acteurs locaux

Le Conseil général a, autant que possible, cherché à associer les acteurs locaux dans sa démarche : communes, propriétaires publiques et privés, riverains, associations et partenaires. Cette concertation locale est apparue comme nécessaire pour que les actions conduites soient comprises et appropriées par un plus grand nombre. Ces derniers ont apporté leur contribution, fait valoir leurs idées, voir travailler de concert.

Les actions conduites ont visé à associer les acteurs locaux aux travaux, à les sensibiliser et à les accompagner pour les prochaines interventions.

Les réunions des membres du comité de gestion ont été des moments privilégiés pour faire des points d'étapes, débattre et valider les orientations à prendre pour la vie du site. L'avis des acteurs locaux a été recherché pour l'évaluation du plan de gestion par le biais de

questionnaires et d'une réunion de travail. Le regard des différents acteurs et leurs remarques sont indispensables pour envisager une reconduite du programme d'actions.

Dans le cadre de la réalisation de travaux, la concertation locale a permis d'expliquer préalablement aux acteurs locaux les objectifs poursuivis et les moyens mis en œuvre, de comprendre leurs pratiques, de les inviter à suivre des travaux notamment pour bénéficier de conseils techniques, de les accompagner après intervention. A titre d'exemple, lors des travaux rivière, 2 réunions publiques en présence du prestataire ont eu lieu avant travaux et une visite de chantiers a été organisée. De même sur les gros travaux d'abattage forestier, les propriétaires ont été associés à la réflexion initiale, invités à suivre les travaux et accompagnés quant au devenir et à l'entretien des zones restaurées.

Cette concertation a été l'occasion pour certains acteurs de s'impliquer aux coté du Département. La commune de Chantelle a profité des travaux d'aménagement de la rue Anne de Beaujeu pour faire passer le réseau d'assainissement communale, a mis en place des clous de balisage et un panneau d'information. Certains propriétaires suite à des études ont souhaité réaliser eux-mêmes les interventions sur la base des conseils techniques qui leur ont été délivrés.

⇒ La concertation locale demanderait à être améliorée pour assoir davantage les actions entreprises sur le territoire. Celle-ci pourrait trouver un nouvel essor en renforçant le contact avec les riverains et les associations locales en termes d'information et de collaboration. Une amélioration quant à la communication sur la vie du site pourrait également être apportée.

5.5. Maitriser le foncier

La maitrise foncière a été une question phare, indispensable pour la mise en œuvre des actions. Le périmètre du site englobe une partie d'habitations et de jardins (17 ha sur 170, soit 10%) considérée « hors zone opérationnelle » pour mettre en œuvre des actions. Aucune démarche de convention n'a été entreprise pour ces parcelles.

Les actions conduites ont contribué à rencontrer les ayants droits, autoriser la fréquentation sur les sentiers, acquérir des parcelles.

La concertation pour le reste du site a demandé un effort intense pour identifier les propriétaires privés et aboutir à la signature d'accords. Cette démarche s'est heurtée à la difficulté des recherches cadastrales et des contacts : grand nombre de parcelles, propriétaires impossible à identifier ayants droits n'habitant pas sur place, voire ne sachant pas qu'ils étaient propriétaires,... Pour faciliter les rencontres, des premières contractualisations ont été mises en place dès 2008 avec l'abbaye de Chantelle et 2 autres propriétaires dans le cœur du site. Au total, 47 conventions de gestion quinquennales ont été signées avec les privés et 2 avec les communes. Ces conventions couvrent une surface 74 ha sur 153, soit 48% (Cf. Annexe n° 12 : Parcelles conventionnées dans l'ENS des gorges de la Bouble). Il est à noter que certains propriétaires localisés sur le plateau n'ont pas été contactés car aucunes actions n'étaient à leur proposer.

Une zone de préemption au titre des ENS a été mise en place fin 2009 sur 17 parcelles (1,87ha) afin de maîtriser le cœur du site, premier point de contact des visiteurs avec les lieux. Après une négociation amiable, ces parcelles sont devenues propriété départementales en 2012. Cette acquisition assoit de manière pérenne l'investissement du Conseil général pour accueillir le public dans cette zone, valoriser le patrimoine et préserver les milieux naturels et les espèces.

Grâce aux conventions, le Département a pu conduire de nombreuses actions sur le site, notamment obtenir l'autorisation d'une circulation publique piétonne au bord de la Bouble sur une partie des sentiers. Certains propriétaires n'ont pas souhaité s'engager à travers une convention mais tolèrent le passage du public sur leur sentier. D'autres ont donné leur accord ponctuellement pour certain type de travaux (restauration, entretien de la rivière).

⇒ La maîtrise foncière et d'usage actuelle montre ses limites : la moitié du site n'est pas couverte par des conventions, les ayants droits signataires ne pensent pas à informer de la vente de leur propriété, trop d'ayants droits à contacter, mise à jour des informations compliquée (vente, achat de parcelles, successions), pérennité de la circulation du public... D'autres questions se posent : le Conseil général doit-il acquérir de nouvelles parcelles ? L'ENS doit-il être pris en compte dans les documents d'urbanisme ?

5.6. Accueillir le public

Le site des gorges de la Bouble est fréquenté depuis longtemps pour la promenade, la pêche ou la chasse. Il bénéficie ainsi d'un réseau fourni de sentiers et de nombreux équipements (signalétique, passerelles, gués, ...). Un des enjeux important du plan de gestion était l'accueil du public. Les actions réalisées en faveur de cet enjeu ont contribué à sensibiliser, informer et améliorer l'accueil du public.

Chaque année des balades nature (8 à 10/an) ont été organisées dans le gorges de la Bouble. Des panneaux d'accueil ont été installés aux portes d'entrées. Ces interventions ont permis de sensibiliser le public aux richesses patrimoniales, aux actions de préservation et de valorisation. La création d'une exposition ponctuelle (7 panneaux) à disposition des communes a permis d'expliquer au grand public et aux riverains la politique ENS et les actions réalisées dans les gorges. L'accueil du public a été amélioré notamment grâce à la requalification des portes d'entrée de l'ENS.

⇒ L'accueil du public a ses limites : une surveillance du site doit être effectuée afin de sensibiliser le public mais aussi pour garantir sa sécurité (veiller notamment à l'entretien des sentiers), la communication auprès des acteurs locaux et des propriétaires riverains semble insuffisante, la pérennité de la circulation publique est également un point important qui va se poser dans le prochain plan de gestion.

6. Analyse financière

Le coût global prévisionnel pour 5 ans était de 540 727 €, les dépenses réalisées ont été de 828 310 € soit 153 % de réalisation pour 6 années de gestion de l'ENS. Le Conseil général a obtenu des subventions de l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour certaines actions dans le cadre d'un Contrat de restauration-entretien de zones humides Val d'Allier (CREZH) à hauteur de 139 118€ (2008 à 2011).

Les dépenses réalisées sont très au-delà du prévisionnel pour les thématiques de gestion écologique et paysagère (GE) (121%), de préservation du bâti (PB) (501%) et d'amélioration de l'accueil du public (AP) (185%) (Figure 10).

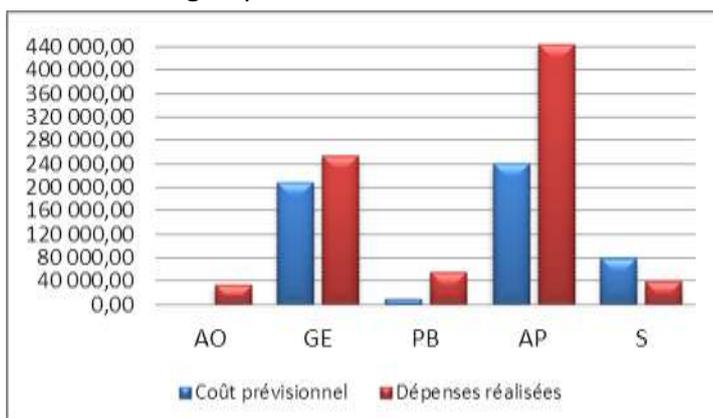


Figure 10 : Coût prévisionnel et dépenses réalisées par thématiques

Concernant les actions organisationnelles et préalables (AO) le coût prévisionnel n'a pas été estimé. Les actions de maintenance et de suivi du site (S) ont engendrées des dépenses inférieures au coût prévisionnel (50% de dépenses réalisées).

Les dépenses réalisées sont au-delà du prévisionnel car de nombreuses interventions non programmées dans le plan de gestion ont été réalisées. Les travaux de gestion de la rivière (ripisylve, embâcles), création de zones ouvertes pour dégager les points de vue, la gestion des résineux, la réfection des portes d'entrée ont été supérieures au prévisionnel. De plus, certaines de ces actions ont engendré des coûts importants notamment la restauration d'espaces prairiaux pour dégager les zones ouvertes et la requalification des portes d'entrée. Le coût de chaque action figure en annexe n°13.

V Résultats sur l'implication et la perception des acteurs locaux

L'implication et la perception des acteurs locaux sur les actions conduites vont être interprétées grâce au retour des questionnaires. Ils ont été envoyés à l'ensemble des membres du comité de gestion (18 personnes) et aux ayants droits situés dans le périmètre de l'ENS (158 personnes). Le questionnaire à destination des membres du comité de gestion était différent de celui envoyé aux propriétaires riverains, seules quelques questions étaient identiques. Ils ont été analysés séparément.

1. Bilan de l'implication

Le retour des questionnaires est faible seulement 5 personnes du comité de gestion et 18 ayants droits ont renvoyé les questionnaires ce qui correspond à environ 12% de réponse. Cependant sur les 18 retours, 3 questionnaires n'était pas rempli. Il est à noter également que de nombreux questionnaires (18% soit 28 questionnaires) n'ont pas été délivrés (destinataire inconnu à l'adresse) (Figure 11).

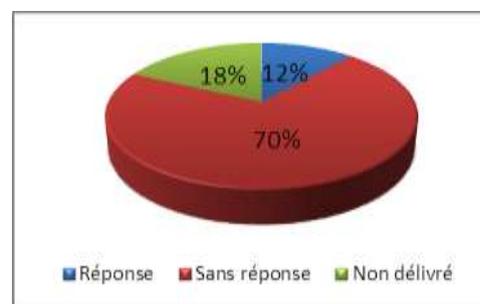


Figure 11 : Retour des questionnaires des ayants droits

2. Analyse des retours du comité de gestion

Le réseau des ENS est connu par l'ensemble des membres du comité de gestion. Le plan de gestion possède des objectifs généraux qui sont tous utiles et ne possède pas d'action manquante (100% des retours). Pour 80%, le comité de gestion est fonctionnel et permet de s'associer à la gestion du site. Il devrait devenir un lieu d'échange sur les actions conduites dans l'ENS par d'autres acteurs que le Conseil général (100%).

Les bons points du programme d'actions sont : l'ouverture au public, la mise en place de chantiers de jeunes bénévoles, la gestion de la rivière ainsi que la remise en état de ce site, sauvé d'un abandon certain. Les travaux de restauration et d'aménagements ont amélioré le site (80%) et l'on changé (20%). L'ensemble des actions effectuées ont amélioré la sécurisation des lieux vis-à-vis du public (80%).

60% du comité de gestion considèrent avoir suffisamment été informés des actions conduites et 80% considèrent avoir été suffisamment associés. Pour 60%, les usagers ont été suffisamment informés de la vie du site.

Concernant la maîtrise foncière, 80% pensent que les collectivités doivent acquérir de nouvelles parcelles ou mettre en place des baux emphytéotiques (20%). Le lien doit être renforcé avec les propriétaires privés par le biais de convention (100%).

La communication sur la vie du site effectuée par le Conseil général sur l'ENS est jugée insuffisante (60%). Les membres du comité de gestion souhaiteraient être informés pour la plupart par voie de presse (60%), par des informations sur le site et par panneaux d'exposition (40%) (Figure 12).

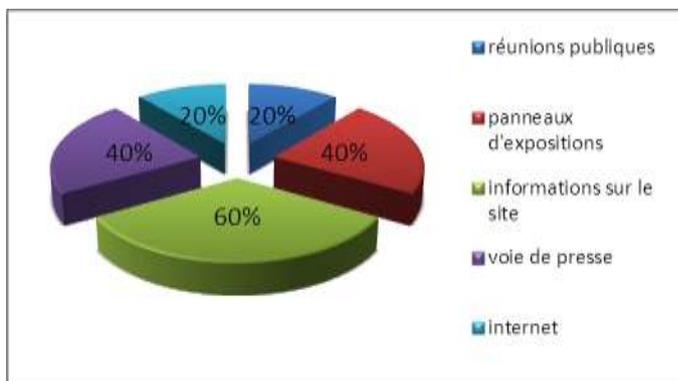


Figure 12 : Types d'informations souhaitées par le comité de gestion

La perception globale de l'ENS est positive. Sa création a apporté une plus-value. L'ENS a permis de valoriser les gorges tout en les préservant, le site bénéficie d'une meilleure ouverture au public. C'est un bon moyen pour préserver le patrimoine naturel, culturel et paysager.

⇒ Les axes forts qui ont été mis en avant pour le prochain programme d'actions sont : l'accueil du public, la préservation paysagère et notamment la maîtrise de l'urbanisation, la valorisation du patrimoine et la continuité écologique de la Boule. Il est également suggéré d'effectuer un bulletin de liaison annuel à destination des habitants des communes riveraines et de certains acteurs locaux.

3. Analyse des retours des ayants droits

La majorité des ayants droits ayant répondu (13/15) ont indiqué connaître certaines actions effectuées par le Conseil général. Les actions les plus citées concernent la gestion des embâcles (25%), la gestion de la rivière (17%), la requalification des portes d'entrée (17%).

Pour la plupart, ils ont été en contact avec le Conseil général (73%), plusieurs fois par an et à diverses occasions (inauguration du site, réunions d'informations, visites de parcelles). La majorité n'a pas connaissance du comité de gestion, 73 % souhaiteraient être informés du contenu discuté.

60 % considèrent avoir suffisamment été associés aux opérations. Cependant, pour 6 des réponses, la communication pour informer de la vie du site est jugée insuffisante. Les ayants droits aimeraient être informés pour la plupart par lettre d'information (50%), par des réunions publique (33%) à une fréquence de 1 à 2 fois/an et par internet (33%) (Figure 13).

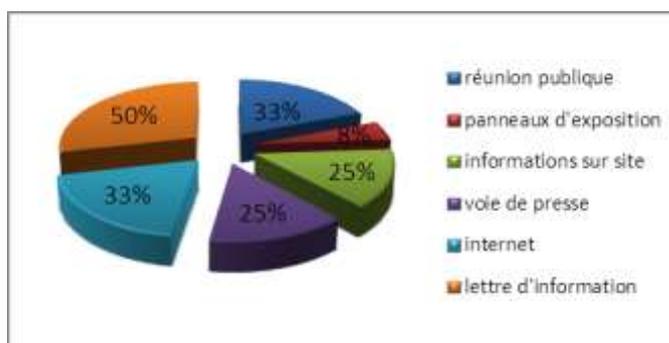


Figure 13 : Types d'informations souhaitées par les ayants droits

Pour 40%, les usagers ne sont pas suffisamment informés et invités à respecter les lieux. Cependant, la majorité des réponses (60%) indiquent que les aménagements et les actions en faveur du public sont suffisants.

La majorité fréquente les gorges (12/15) entre plusieurs fois par semaine à quelques fois par an. L'intérêt porté à l'ENS est multiple : souvenirs familiaux, promenade, pêche, lieu naturel et idéal pour les artistes et les naturalistes. Le ressenti est très positif : calme, beauté, sérénité, lieu sauvage, de paix.

Concernant la mise en œuvre des actions, les retours sont favorables. Les ayants droits sont très satisfaits des résultats notamment sur le maintien des milieux prairiaux, le dégagement des points de vue sur l'abbaye, la mise en valeur du patrimoine bâti et la requalification des portes d'entrée. La création de l'ENS a des retombées réelles, elle a permis de faire connaître le village, de faire venir des marcheurs et des touristes, de remettre en valeur les gorges. Les riverains sont ravis de voir ce site entretenu, sauvegardé et protégé.

⇒ Les axes forts qui ont été mis en avant pour le prochain programme d'actions sont : effectuer une surveillance ponctuelle, continuer à mettre en valeur le patrimoine, soutenir les associations locales et communiquer sur la vie du site.

4. Conclusion générale de l'implication des acteurs locaux

L'implication des membres du comité de gestion et des ayants droits est faible. La population est vieillissante, de nombreux ayants droits n'habitent pas sur place et portent peu d'intérêt au site. L'implication forte provient d'un petit groupe de passionnés.

Le réseau des ENS est connu par le comité de gestion et quelques actions mises en œuvre (30%) sont connues par les ayants droits. Les personnes considèrent avoir été suffisamment associées aux opérations conduites. Une amélioration est apportée sur la communication de la vie du site.

L'ensemble des retours concernant les actions menées par le Conseil général est très positif. Elles ont permis entre autre d'améliorer l'accueil du public, de remettre en valeur un site naturel (sauvegarde, protection), de faire venir de nombreux visiteurs...

Les axes forts mis en avant pour le prochain plan de gestion sont : l'accueil du public, la communication, la surveillance du site, l'entretien de ce qui a été fait précédemment et le travail en collaboration avec les associations locales.

5. Analyse de la réunion de travail

La réunion de travail concernant le renouvellement du plan de gestion a permis de présenter l'évaluation du plan de gestion, le bilan sur les enjeux ainsi que les perspectives du futur plan de gestion.

Les personnes présentes ont formulé différentes propositions pour le prochain programme d'actions. Il est proposé que l'association « Gorges de la Bouble, Vivre et Agir en Pays Chantellois » se mobilise et aide les riverains sur certains points (gestion de la rivière, restauration du patrimoine bâti,...). Un programme annuel avec les acteurs locaux pourra être établi en lien avec les associations pour mener des actions. L'AAPPMA la Gaule Chantelloise souhaite également se joindre à l'association pour aider à l'entretien de la rivière. La communication de la vie du site auprès des acteurs locaux étant jugée insuffisante, un bulletin d'informations pourrait être envoyé 1 à 2 fois par an. Des informations pourraient être disponibles via le site internet du Conseil général.

Il est également proposé d'effectuer un suivi photographique et un suivi piscicole avant et après l'arasement du seuil du Grand Moulin, de réaliser une surveillance ponctuelle du site. Les actions concernant la gestion des embâcles, l'entretien des sentiers, des berges et des terrasses doivent être poursuivies. Il est signalé que des vues paysagères se combleraient à différents endroits à cause d'une haie qui prend de la hauteur et d'un champ qui n'est plus entretenu.

L'ensemble de ses suggestions va être pris en compte pour la rédaction des perspectives du futur programme d'actions.

VI Perspectives pour le programme d'actions 2014-2018

L'évaluation du plan de gestion a permis de mettre en évidence que certaines actions étaient redondantes, elles auraient pu être refondues afin de limiter le nombre d'actions. D'autre part, les niveaux de priorité de certaines actions n'ont pas été fixés correctement.

Sur les 31 actions du 1^{er} plan de gestion des actions sont à reconduire (13), à restructurer (16) et à ne pas reconduire (2 actions : GE2 – Entretien des panoramas, GE3 – Réglementation des boisements). (Cf. Annexe n° 14 : Restructuration des actions du plan de gestion 2007-2012)

Concernant l'entretien des panoramas, des points de vue paysagers sont maintenus par les acteurs (mairies, agriculteurs, propriétaires), il n'est pas nécessaire de continuer cette action. Concernant l'action sur la réglementation des boisements, elle correspond peu à la réalité. Le site n'est pas menacé par la plantation c'est pourquoi cette action n'est pas reconduite.

Le nouveau plan de gestion 2014-2018 doit être élaboré en prenant en compte les enseignements tirés de l'évaluation et être adapté aux évolutions du site.

Il se composera de 5 types d'opérations :

- 7 actions sur la gestion des habitats (GH) – 3 actions sur le suivi écologique (SE)
- 4 actions sur le patrimoine bâti (PB) – 3 actions sur le suivi administratif (SA)
- 4 actions sur l'accueil du public (AP)

Une fois les opérations définies, elles ont été codifiées. Le code de l'action est fixé suivant le type de l'opération à laquelle elle est rattachée suivi d'un numéro d'ordre. Le code lié au type d'opération a également été revu. Des ordres de priorité ont été fixés pour chaque action.

Pour chaque action, une fiche a été rédigée, elle regroupe l'ensemble des informations concernant l'action (priorité, objectif, descriptif de l'action, modalité de mise en œuvre,...). (Cf. Annexe n° 15 : Modèle d'une fiche action du plan de gestion 2014-2018)

La mise en œuvre des interventions dépend des moyens techniques et financiers disponibles. Il a donc été défini 3 scénarii d'intervention, du moins au plus ambitieux :

- **un scénario de base** (S1) consistant en la poursuite des actions d'entretien menées sur le site et de l'accompagnement technique et du conseil auprès des propriétaires ;
- **un scénario intermédiaire** (S2) qui vise à réaliser en complément de S1 de légers travaux de préservation et valorisation du bâti, de gestion des boisements ;
- **un scénario optimal** (S3) permettant notamment d'effectuer des interventions plus importantes sur le patrimoine bâti (moulins, passerelles, terrasses).

Le choix du scénario à retenir se fera en Bureau par les élus du Conseil général.

L'ensemble des actions est présenté par thématique dans les tableaux 6 à 10. L'annexe n° 16 récapitule les thématiques, les actions, leurs objectifs et leur ordre de priorité.

Une cartographie en annexe n° 17 présente les zones d'interventions issues des actions de bases pour le prochain programme d'action.

L'estimation financière des actions est précisée dans chaque tableau. Le coût interne correspond aux actions qui seraient effectuées en interne par le Conseil général sur la base d'un coût de technicien de 250 €/jour. Le coût externe correspond aux actions qui seraient réalisées par des prestataires extérieurs.

1. Gestion des habitats

Cette thématique sera composée de 7 actions (Tableau 6). Elle prendra en compte les mares, le maillage bocager, les milieux prairiaux, les boisements, la rivière, les paysages et les milieux thermophiles. De manière générale, chaque action portera sur de l'accompagnement technique et du conseil auprès des propriétaires et des acteurs locaux. Le Conseil général interviendra sur des secteurs particuliers et selon les opportunités. Il mettra en place une gestion sur les zones qui ont été restaurées durant le programme 2007-2012 et entretiendra les parcelles dont il est propriétaire.

Tableau 6 : Propositions d'actions pour la thématique Gestion des habitats

Code	Action	Détail	Coût interne	Coût externe	S1	S2	S3
GH1	Gestion du réseau de mares	restaurer 1 ou 2 mare selon opportunité		2 000 €	X	X	X
		conseiller les acteurs locaux si besoin	750 €		X	X	X
GH2	Gestion du maillage bocager	replanter des haies (ex: ancien chemin rural de la Côte Quinet) et les mettre en défend		20 000 €			X
		accompagner techniquement, conseiller les propriétaires et les acteurs locaux et suivre les zones restaurées	1 750 €			X	X
GH3	Gestion des milieux prairiaux	entretenir les milieux prairiaux dans le fond des gorges (pâturage, débroussaillage, suivi des clôtures...)		5 000 €	X	X	X
		extension du pâturage équin aux parcelles de l'abbaye		3 000 €	X	X	X
		envisager une réflexion sur la signature de MAET avec les exploitants agricoles		?			X
GH4	Gestion des boisements	accompagner les boisements en cours de régénération naturelle	1 250 €			X	X
		conseiller les propriétaires de boisements à leur demande ou dans les cas extrêmes	750 €			X	X
		intervenir sur des boisements exogènes dans le cœur du site si nécessaire		20 000 €			
GH5	Entretien de la rivière	accompagner techniquement et conseiller les propriétaires (journée technique)		800 €	X	X	X
		entretenir la rivière sur les parcelles du Département		5 000 €	X	X	X
		travailler en collaboration avec l'AAPPMA et le Contrat territorial	750 €		X	X	X
GH6	Préservation des paysages	intégrer l'espace naturel sensible dans les documents d'urbanisme et dans la trame verte et bleue			X	X	X
		maintenir la qualité paysagère des portes d'entrée (respect des préconisations)			X	X	X
		respecter le paysage lors des interventions du Conseil général			X	X	X
		conseiller les acteurs locaux si besoin en lien avec le CAUE	750 €		X	X	X
GH7	Gestion des affleurements rocheux	entretenir et restaurer les zones ouvertes		3 500 €		X	X
TOTAL			6 000 €	59 300 €			

2. Patrimoine bâti

Cette thématique sera composée de 4 actions (Tableau 7). Elle concernera les seuils et les gués, les moulins, le petit patrimoine bâti et les passerelles. Des actions seront conduites sur le patrimoine bâti sur des secteurs ciblées, de manière mesurée et selon les opportunités. Le Conseil général interviendra sur le seuil du Grand Moulin, dont il est propriétaire afin de la mettre en conformité avec la loi sur l'eau. La nature des travaux à effectuer sur le moulin des Pierres et du Grand Moulin dépendra des axes de priorité.

Tableau 7 : Propositions d'actions pour la thématique Préservation du bâti

Code	Action	Détail	Coût interne	Coût externe	S1	S2	S3
PB1	Gestion des seuils et des gués	mettre en conformité le seuil du Grand Moulin (arasement) propriété du Département et effectuer un suivi photographique et piscicole avant et après l'arasement		4 500 €		X	X

		conseiller les propriétaires des autres seuils (patrimoine et continuité écologique)	1 250 €		X	X	X
		travailler en collaboration avec le SMAT (seuils et gués) et l'AAPPMA	750 €		X	X	X
PB2	Mise en valeur des moulins	restauration du moulin des Pierres : local technique ou point d'accueil et de raliement pour les visiteurs, lieu ponctuel pour des expositions ou autres manifestations		Min 60 000 € Max 100 000 €		X	X
		maintenir périmètre de sécurisation des ruines du Grand Moulin		1 000 €	X	X	X
		valoriser les ruines du Grand moulin		Min 25 000 € Max 75 000 €		X	X
		accompagner techniquement et conseiller les acteurs locaux pour envisager les actions à mettre en œuvre sur les autres moulins (mise en défens, dégagement végétation, voire petits travaux)	2 000 €		X	X	X
PB3	Valorisation du petit patrimoine bâti (terrasses, murets)	entretenir les secteurs de terrasses réouverts ou restaurés en lien avec les propriétaires		2 500 €	X	X	X
		restaurer, valoriser secteurs de terrasses : (association locale, stage de formation), création d'un sentier de découverte		Min 10 000 € Max 50 000 €		X	X
		accompagner techniquement et conseiller les propriétaires et les acteurs locaux notamment les associations	1 250 €		X	X	X
PB4	Entretien des passerelles	réaliser des travaux d'entretien et de sécurisation sur les passerelles en lien avec les communes :					
		⇒ Moulin des Pierres		Min 25 000 € Max 90 000 €		X	X
		⇒ Roc Cabri		Min 25 000€ Max 80 000 €		X	X
TOTAL			5 250 €	Min 153 000€ Max 403 000€			

3. Accueil du public

Cette thématique sera composée de 4 actions (Tableau 8). Elle concernera la sensibilisation et la communication, l'interprétation du site, la gestion des sentiers et des lieux d'accueil ainsi que la surveillance et l'entretien du site. Etant donné que la communication de la vie du site auprès des acteurs locaux et des riverains s'est avérée insuffisante, une action pour améliorer ce point devra être envisagée. Il serait intéressant de mener une étude quantitative et qualitative sur la fréquentation du site.

Tableau 8 : Propositions d'actions pour la thématique Accueil du public

Code	Action	Détail	Coût interne	Coût externe	S1	S2	S3
AP1	Sensibilisation et communication	réaliser des articles de presse, des panneaux d'expositions, des événements		5 000 €	X	X	X
		organiser des visites animées et réaliser les documents promotionnels		20 000 €	X	X	X
AP2	Interprétation du site	réaliser et poser les panneaux de l'étude d'interprétation		25 000 €	X	X	X
AP3	Gestion des sentiers et des lieux d'accueil du public	gérer l'assiette, les abords, les marches, les gardes corps ... (gestion des arbres dépérissant, chancelants, dangereux...)		10 000 €	X	X	X
		entretenir les portes d'entrée		1 250 €	X	X	X
		gérer les panneaux de sensibilisation (remplacement si dégradation ou évolution), faire évoluer les médias et effectuer les mises à jour		5 000 €	X	X	X
AP4	Surveillance, entretien du site et évaluation de la fréquentation	surveiller le site	1 250 €		X	X	X
		poser et suivre les éco-compteurs pour évaluer la fréquentation du site		3 000 €	X	X	X
TOTAL			1 250 €	69 250 €			

4. Suivi écologique

Cette thématique sera composée de 3 actions (Tableau 9). Elle concernera des de la faune, de la flore et de la qualité de l'eau. Les suivis porteront sur les espèces déjà étudiées dans le 1^{er} plan de gestion, il n'est pas envisagé d'étudier d'autres espèces. Pour ce thème, il sera également question de collecter les données existantes (faune, qualité de l'eau,...).

Tableau 9 : Propositions d'actions pour la thématique Suivi écologique

Code	Action	Détail	Coût interne	Coût externe	S1	S2	S3
SE1	Suivis faunistiques	suivre les reptiles, les amphibiens, les lépidoptères, les odonates, les poissons		15 000 €	X	X	X
		collecter les informations existantes	500 €		X	X	X
		suivi piscicole et photographique avant et après arasement du seuil du Grand Moulin	1 250 €		X	X	X
SE2	Suivis de la végétation	suivre les espèces remarquables		3 000 €	X	X	X
		suivre les milieux restaurés et entretenus		3 000 €	X	X	X
SE3	Suivis de la qualité de l'eau	travailler en collaboration avec le BDQE (assurer une veille, récupérer données 1fois/an)	500 €		X	X	X
TOTAL			2 250 €	21 000 €			

5. Suivi administratif

Cette thématique sera composée de 3 actions (Tableau 10). Elle concernera la coordination et le pilotage du programme d'action, l'animation foncière et l'évaluation du plan de gestion. La maîtrise du foncier est un enjeu important qui présente actuellement quelques limites. Des améliorations devront être apportées quant au contenu des conventions de gestion. La base de données sur les ayants droits devra être actualisée.

Tableau 10 : Propositions d'actions sur le Suivi administratif

Code	Action	Détail	Coût interne	Coût externe	S1	S2	S3
SA1	Coordination et pilotage de la mise en œuvre du programme d'actions	assurer la mise en œuvre du programme d'actions			X	X	X
		assurer le suivi administratif et financier			X	X	X
		organiser et animer le comité de gestion	20 000 €		X	X	X
		coordonner l'ensemble des acteurs: organisation de réunions			X	X	X
SA2	Animation foncière	Maîtriser le foncier et les usages (contenu convention de gestion à faire évoluer, actualisation de la base de données sur les ayants droits, réflexion sur la mise en place de bail emphytéotique...)	5 000 €		X	X	X
		Acquisition éventuelle		30 000 €	X	X	X
SA3	Evaluation du plan de gestion	évaluer la mise en œuvre du programme d'actions, les objectifs au bout des 5 ans et élaborer la suite	3 000 €		X	X	X
TOTAL			28 000 €	30 000 €			

6. Budgétisation

De nombreuses actions ont été menées sur l'ENS des gorges de la Bouble durant la période 2007-2012, depuis le Conseil général possède la gestion sur d'autres sites, le budget doit être raisonnable afin de ne pas focaliser les actions sur cet ENS.

Il n'est pas évident d'estimer de façon précise le coût global des actions sur les 5 ans étant donné que le budget final dépendra du scénario choisi. Si l'on considère le scénario de base, l'estimation financière est d'environ 28 000 €/an (coût externe) soit 139 000 € pour la durée totale du programme d'actions. Pour le scénario optimal, l'estimation financière est de 116 000€/an (coût externe) soit 582 000€/ 5 ans.

DISCUSSION

La méthodologie proposée pour l'évaluation du plan de gestion de ce site n'est pas une procédure figée. Elle s'appuie sur les points essentiels à analyser et pourra être simplifiée afin de correspondre à l'ensemble des ENS. La méthode est aisée à mettre en œuvre même si le protocole demande du temps pour être effectué correctement. Chaque opération doit être évaluée pour avoir une bonne idée de la réalisation du plan de travail ce qui représente 1 fiche rédigée par action avec une analyse fine, en l'occurrence 31 pour l'ENS des gorges de la Bouble.

Il est important de mentionner que les indicateurs d'évaluation ont été choisis en fonction des informations disponibles sur les 6 années de gestion. Ils n'avaient pas été fixés lors de la rédaction du plan de gestion. A l'avenir, les indicateurs devront être fixés dès l'élaboration.

L'évaluation d'un plan de gestion est une mission complexe qui demande un important travail de recherches bibliographiques, de synthèse de données pour bien appréhender les objectifs et les enjeux du site. L'élaboration du protocole d'évaluation exige d'étudier ce qui est effectué dans les autres réseaux (Réserves Naturelles, sites Natura 2000, Parcs naturels,...). La rédaction des perspectives demande des connaissances indispensables sur les enjeux du site (patrimoine naturel, culturel, historique ...), sur le jeu d'acteurs et sur la gestion d'espace naturel (méthodologie, techniques, références, expériences...).

L'évaluation des actions a permis d'analyser la mise en œuvre du plan de gestion. Les résultats sont positifs (77% des actions ont été réalisées, l'ensemble des thématiques ont atteint au moins 50% de réalisation). La majorité des actions ont obtenu des résultats très satisfaisants par rapport aux résultats attendus et par rapport aux moyens mis en œuvre. Le programme d'actions a été respecté. Les actions conduites par le Conseil général ont contribué à préserver le patrimoine naturel, la dimension paysagère, valoriser le patrimoine bâti et améliorer l'accueil du public.

L'évaluation concernant l'implication et la perception des acteurs locaux et des membres du comité de gestion reste aléatoire. Le retour des questionnaires a été faible (12% de réponse). La population concernée par l'ENS est vieillissante, de nombreux ayants droits n'habitent pas sur place et portent un intérêt moins important au site. L'implication forte découle seulement d'un petit groupe de passionné. Ce travail a tout de même permis de recueillir les remarques concernant les actions conduites et d'obtenir des suggestions sur les perspectives du prochain programme d'action. Les commentaires ont été très positifs et constructifs.

Cette étude aurait pu être menée différemment si le temps l'avait permis. Un audit patrimonial selon la méthode d'Henry Ollagnon aurait pu être effectué. Les acteurs locaux auraient été enquêtés individuellement permettant de s'exprimer librement. Les prestataires ayant réalisés des interventions sur le site auraient également été questionnés. Ils peuvent avoir un avis sur la conduite de la gestion en apportant leur expertise, du fait de leur activité. Néanmoins, cela exige des savoir-faire dans la conduite d'entretien.

La gestion d'un espace naturel est fortement liée aux acteurs présents sur le site. Les Conseils généraux n'étant pas toujours propriétaires des sites, la concertation locale est un point primordial. Sur le long terme, la pérennité des interventions effectuées est remise en cause et dépend des décisions des acteurs. Sur l'ENS des gorges de la Bouble, le Conseil général de l'Allier a acquis le cœur du site afin de maîtriser la gestion des parcelles et d'assurer l'accès au grand public.

CONCLUSION

Le 1^{er} plan de gestion de l'ENS des gorges de la Bouble a été validé en mars 2007. La mise en œuvre des actions a débuté fin 2007 pour une durée de 5 ans. Arrivé à échéance, le programme a été évalué en vue d'une reconduction pour la période 2014 – 2018.

Pour rappel, le plan de gestion comporte 6 objectifs déclinés en 31 actions. La réalisation de ces actions est plutôt bonne, 77% des actions ont été réalisées (58 % totalement et 19 % partiellement). Seulement 7 actions n'ont pas été effectuées car elles correspondaient peu à la réalité du terrain. De nombreuses interventions ont été réalisées en faveur de la préservation du patrimoine naturel, de la dimension paysagère, de l'accueil du public et du patrimoine bâti. Le bilan des différentes opérations menées par le Conseil général est très positif.

Les acteurs locaux ont, autant que possible, été associés au programme d'actions. Cette concertation locale était nécessaire pour que les actions conduites soient comprises et appropriées par les acteurs : communes, propriétaires publiques et privés, riverains, associations... Les résultats de l'évaluation de l'implication des acteurs et de leur perception des actions conduites sont très favorables. Les acteurs locaux sont satisfaits des actions conduites et des résultats obtenus. Pour la plupart, la création de l'ENS a été positive : développement du tourisme, connaissance du village, protection et reconnaissance des gorges...

A la suite de l'évaluation, des perspectives pour le programme 2014-2018 ont été élaborées. La plupart des actions sont reconduites avec quelques modifications, seulement 2 sont abandonnées. Le 1^{er} plan de gestion comportait 31 actions, le nouveau programme en prévoit 21. Les actions qui étaient redondantes et qui se multipliaient ont été regroupées pour une meilleure lisibilité et mise en œuvre du prochain plan de gestion.

L'évaluation d'un plan de gestion est un travail qui permet au gestionnaire de l'aider pour sa propre gestion et de rebondir lors de l'élaboration du futur programme d'actions par des opérations plus adaptées. Cet exercice devrait être effectué sur l'ensemble des espaces naturels du territoire français afin d'obtenir un bilan quantitatif et qualitatif des actions mises en œuvre. Ainsi par la suite, les actions trop ambitieuses seraient abandonnées et redéfinies afin de répondre aux enjeux du territoire.

BIBLIOGRAPHIE

✓ Ouvrages

BRAULT, Hélène, 2004. *Evaluation du plan de gestion 1996 - 2001 des étangs d'Outines et Arrigny*. S.I. Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres.

CHAMPION, Emmanuelle, 2004. *Evaluer le plan de gestion: méthodes et expériences des réserves naturelles françaises*. S.I. Réserve Naturelle de France.

CHAMPION, Emmanuelle, DOUMERET, Alain, EGRETEAU, Christophe, GOULEVANT, Cyril, PILLION, Jean-Paul, TERRISSE, Jean et VENNEL, Karine, 2005. *Evaluation du plan de gestion 1998-2003 de la réserve naturelle du Marais d'Yves (période 1998-2005)*. S.I. Ligue pour la Protection des Oiseaux.

CHAMPION, Emmanuelle et LE NUZ, Mélanie, 2012. *Evaluation du plan de gestion 2005-2009 - Réserve Naturelle des Sept-Iles*. S.I. Ligue pour la Protection des Oiseaux, DREAL Bretagne.

CHIFFAUT, Alain, 2006. *Guide méthodologique des plans de gestion des réserves naturelles*. 2006. S.I. : MEED/ATEN, Cahiers Techniques n°79.

CONSEIL GÉNÉRAL DU VAR, 2008. *Rapport d'évaluation - Plan de Gestion Espace Naturel Sensible Du Vallon de Sourn*. S.I. Conseil général du Var.

DESTOUCHE, Hugues, 2003. *Evaluation du plan de gestion 1995 - 1999 de la Réserve Naturelle de Saint Denis du Payré*. S.I. ADEV.

ELDER, Jean-François, 2009. *Evaluation du plan de gestion 2002-2006 de la Réserve Naturelle Nationale du Domaine de Beauguillot*. S.I. RN du Domaine de Beauguillot.

GADEN, Jean-Loup, MACCAUD, Alexandre, GADEN, Frédérique et DUBIEZ, Joachim, 2010. *Evaluation du plan de gestion 2006-2010 - Nouvelle notice de gestion 2012-2016 ENS Bec d'Allier*. S.I. Ecotope Flore Faune.

MAISON DE L'ESTUAIRE, 2006. *Evaluation du plan de gestion 2001-2005 de la Réserve Naturelle de l'Estuaire de la Seine - Rapport final*. S.I. Maison de l'Estuaire.

MICHELOT, Jean-Louis, GAULTIER, Cyrille et SIMON, Laurent, 2010. *Evaluation du Plan de gestion 2005-2009 de l'espace naturel sensible local de la Forêt de Gerbey*. S.I. Commune de Chonas l'Ambellan.

MORENO, Philippe, 2010. *Evaluation plan de gestion 2004-2008 de la Réserve Naturelle Grotte du T.M. 71*. S.I. Association TM 71.

MOSAÏQUE ENVIRONNEMENT, 2005a. *Plan de gestion des gorges de la Bouble - Définition des objectifs et programme d'actions*. S.I. Mosaïque Environnement.

MOSAÏQUE ENVIRONNEMENT, 2005b. *Plan de gestion des gorges de la Bouble - Diagnostic*. S.I. Mosaïque Environnement.

MOSAÏQUE ENVIRONNEMENT, 2005c. *Plan de gestion des gorges de la Bouble - Synthèse*. S.I. Mosaïque Environnement.

PARIS, Mélanie, 2008. *Evaluation du Plan de Gestion 2003-2007 de la Réserve Naturelle de la Truchère Ratenelle (71)*. S.l. Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons.

PLANTE, Jacques, 1991. *Principes d'une évaluation socialement utile: outils, pratiques, institutions pour évaluer les politiques publiques*. S.l. La documentation française.

ROUSSEAU, Stéphanie et TRIPLET, Patrick, 2001. *Evaluation du plan de gestion 1996-2000 de la Réserve Naturelle de la Baie de Somme*. S.l.

THIENPONT, Stéphanie, 2012. *Evaluation du plan de gestion 2007-2011 de l'Espace Naturel Sensible du Méandre des Oves*. S.l. Conseil général de l'Isère.

TOURNEBIZE, Thierry, 2011. *Evaluation du plan de gestion 2006-2011 de la Réserve Naturelle de la Forêt d'Orient - Document de travail*. S.l. Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient.

✓ Sites internet

ANON., 2013a. *Espace naturel sensible* [en ligne]. S.l. : s.n. [Consulté le 01 avril 2013]. Disponible à l'adresse : http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Espace_naturel_sensible&oldid=93210714.

ANON., 2013b. *Évaluation des politiques publiques* [en ligne]. S.l. : s.n. [Consulté le 10 avril 2013]. Disponible à l'adresse : http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=%C3%89valuation_des_politiques_publiques&oldid=92215210.

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ALLIER, 2013. *Compétences obligatoires - Site du Conseil Général de l'Allier*. In : [en ligne]. 2013. [Consulté le 10 avril 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.allier.fr/1382-competences-obligatoires.htm>.

VIE PUBLIQUE, 2013. *Qu'est-ce qu'un conseil départemental ? - Comment s'organise la démocratie locale ? Découverte des institutions - Repères - vie-publique.fr*. In : [en ligne]. 18 juin 2013. [Consulté le 10 avril 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/democratie-locale/qu-est-ce-qu-conseil-general.html>.

LISTE DES ABREVIATIONS

AAPPMA : Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques

AO : Actions organisationnelles

AP : Accueil du public

BDQE : Bureau d'Etude et de la Qualité de l'Eau

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

CREZH : Contrat de Restauration - Entretien des Zones Humides Val d'Allier

DEEAA : Direction Economie Environnement Accueil et Agriculture

DIG : Déclaration d'Intérêt Général

ENS : Espace naturel sensible

GE : Gestion Ecologique

MAET : Mesures Agro-Environnementales Territorialisées

PB : Préservation du bâti

RN : Réserve Naturelle

RNF : Réserve Naturelle de France

S : Suivi et maintenance

SIG : Systèmes d'Informations Géographiques

SMAT : Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique

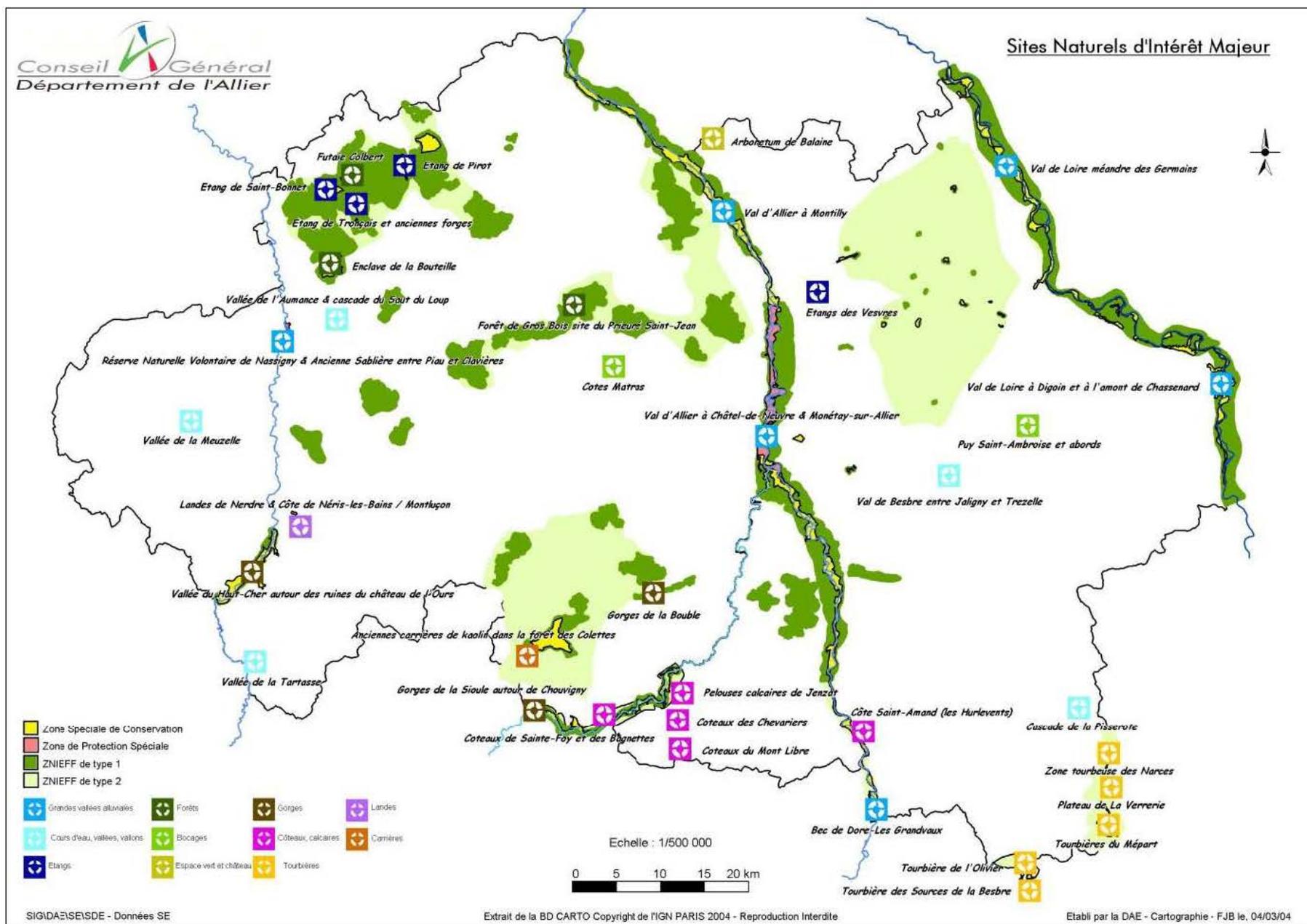
TA : Taxe d'Aménagement

TDENS : Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensible

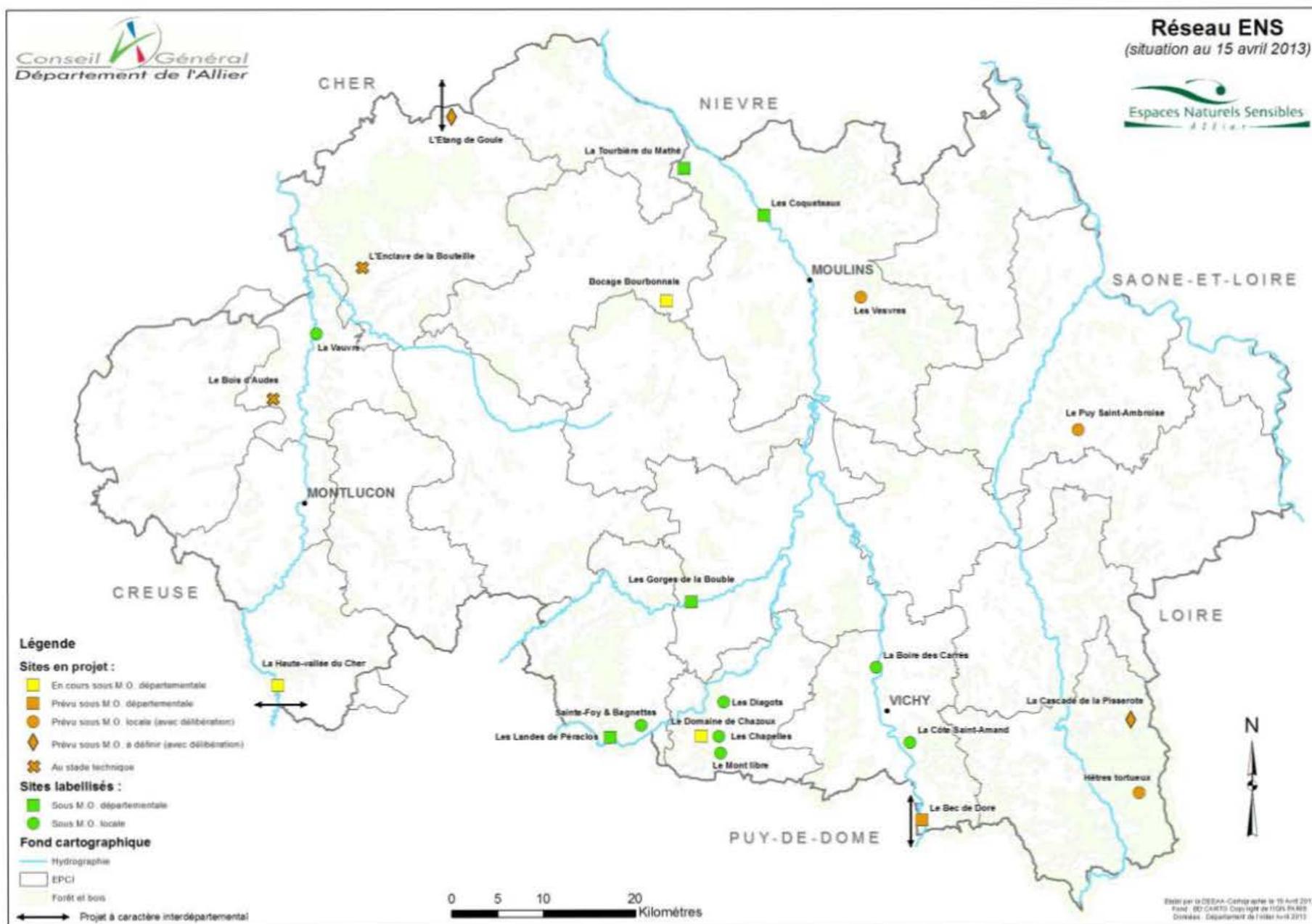
ANNEXES

Annexe n° 1 : Cartographie des sites d'intérêt majeur.....	I
Annexe n° 2 : Réseau départemental des espaces naturels sensibles.....	II
Annexe n° 3 : Localisation de l'ENS des Gorges de la Boule.....	III
Annexe n° 4 : Diagramme de Gantt.....	IV
Annexe n° 5 : Tableau récapitulatif présentant les degrés de qualification utilisés dans les évaluations de plan de gestion.....	V
Annexe n° 6 : Tableau récapitulatif présentant les taux de réalisation utilisés dans les évaluations de plan de gestion.....	VI
Annexe n° 7 : Présentation des 31 actions du plan de gestion associées à leur thématique et à leur ordre de priorité.....	VII
Annexe n° 8 : Questionnaire envoyé aux ayants droits.....	VIII
Annexe n° 9 : Questionnaire envoyé aux membres du comité de gestion.....	XVI
Annexe n° 10 : Exemple d'évaluation de deux actions.....	XXV
Annexe n° 11 : Bilan des notes obtenues pour chaque action.....	XXXVII
Annexe n° 12 : Parcelles conventionnées dans l'ENS des gorges de la Boule.....	XXXIX
Annexe n° 13 : Coût prévisionnel et dépenses réalisées par action.....	XL
Annexe n° 14 : Restructuration des actions du plan de gestion 2007-2012.....	XLI
Annexe n° 15 : Modèle d'une fiche action du plan de gestion 2014-2018.....	XLII
Annexe n° 16 : Tableau récapitulatif des thématiques, actions, objectif et ordre de priorité.....	XLIII
Annexe n° 17 : Cartographie des zones d'interventions issues des actions de bases pour la période 2014-2018.....	XLVII

Annexe n° 1 : Cartographie des sites d'intérêt majeur



Annexe n° 2 : Réseau départemental des espaces naturels sensibles



Annexe n° 4 : Diagramme de Gantt

TACHES	Date	fevr-13		mars-13			avr-13				mai-13			juin-13				juil-13		août-13							
		18 au 22	25 au 1	4 au 8	11 au 15	18 au 22	25 au 29	1 au 5	8 au 12	15 au 19	22 au 26	29 au 3	6 au 10	13 au 17	20 au 24	27 au 31	3 au 7	10 au 14	17 au 21	24 au 28	1 au 5	8 au 12	15 au 19	22 au 26	29 au 2	5 au 9	12 au 16
Bibliographie	SOUS-TACHES																										
	ENS Gorges de la Boubie	1 journée terrain		1 journée terrain																							
Elaboration et validation de la méthode d'évaluation du plan de gestion	Méthodes d'évaluation																										
	Définition de la trame d'évaluation																										
	Elaboration système de notation																										
	Essai méthode sur 3 fiches actions																										
Evaluation du plan de gestion	Validation de la méthode d'évaluation																										
	Evaluation des actions																										
	Groupe de travail avec membres COPIL																										
Evaluation de l'implication et la perception des acteurs	Analyse financière																										
	Bibliographie: exemple enquête																										
Rédaction nouveau plan de gestion	Réaliser une enquête auprès des acteurs, COPIL, communes																										
	Définition des nouveaux objectifs																										
	Réalisation des nouvelles fiches actions (programme d'actions)																										
	Rédaction planning de mise en œuvre																										
Rédaction rapports	Estimation financière																										
	Synthèse méthodologie																										
	Synthèse évaluation plan de gestion																										
	Préparation de l'oral (Master 2)																										
	synthèse nouveau plan de gestion																										

Annexe n° 5 : Tableau récapitulatif présentant les degrés de qualification utilisés dans les évaluations de plan de gestion

	Critères qualitatifs			Bibliographie
	Cohérence	Pertinence	Formulation	
Degré de qualification	entière	entière	entière	Champion, 2004 Rousseau, Triplet, 2001 : RN de la Baie de Somme Paris, 2008 : RNN Truchère Ratenelle
	suffisante	suffisante	suffisante	
	insuffisante	insuffisante	insuffisante	
		Pertinent = 2	Bonne = 2	Champion, Le Nuz, 2012 : RNN Sept Iles Destouche, 2003 : RNN ST Denis du Payré
		Moyennement pertinent = 1	A revoir = 1	
		Non pertinent = 0	Mauvaise = 0	
	☺ satisfaisant	☺ satisfaisant	☺ satisfaisant	Maison de l'Estuaire, 2006 RNN Estuaire de la Seine
	☹ médiocre	☹ médiocre	☹ médiocre	
	☹ non satisfaisant	☹ non satisfaisant	☹ non satisfaisant	
		excellent	excellent	Moreno, 2010 RN Grotte du TM71
		bon	bon	
		moyen	moyen	
		mauvais	mauvais	
	☺ bonne	☺ bonne	☺ bonne	Brault, 2004 Etangs d'Outines et d'Arrigny
	☹ moyenne	☹ moyenne	☹ moyenne	
☹ mauvaise	☹ mauvaise	☹ mauvaise		

Annexe n° 6 : Tableau récapitulatif présentant les taux de réalisation utilisés dans les évaluations de plan de gestion

	Critère quantitatif	Bibliographie
Taux de réalisation	Efficacité (résultats)	
	+++ Très bon	Tournebize, 2011 RNN de la Forêt d'Orient
	++ Bon	
	+ Moyen	
	0 Pas de résultat	
	- Mauvais	
	++	Champion, Le Nuz, 2012 RNN Sept Iles
	+	
	-	
	0	Maison de l'Estuaire, 2006 RNN Estuaire de la Seine
	☺ satisfaisant	
	☹ médiocre	
	☹ non satisfaisant	Gaden et al., 2010 ENS Bec d'Allier
	*** réalisé	
	** partiellement réalisé	
	* non réalisé	Destouche, 2003 RNN St Denis du Payré
	2 réalisé	
	1 moyennement réalisé	
	0 non réalisé	Champion et al., 2005 RNN Marais d'Yves
	oui	
	partielle	
	non satisfaisant	Paris, 2008 RNN Truchère Ratenelle
	++ entière	
	+ suffisante	
	- insuffisante	Thienpont, 2012 ENS du Méandres des Oves RNN Rousseau, Triplet, 2001 RNN Baie de Somme
	☺ totale	
	☹ partielle	
☹ non réalisé	Brault, 2004 Etangs d'Outines et d'Arrigny	
☺ bonne		
☹ incomplète		
☹ mauvaise		

Annexe n° 7 : Présentation des 31 actions du plan de gestion associées à leur thématique et leur ordre de priorité

Code	Action	Thématique	Priorité
AO1	Appui technique et scientifique auprès du maître d'ouvrage	Actions organisationnelles et préalables	***
AO2	Maîtrise foncière ou maîtrise des usages		***
AO3	Précautions liées aux interventions		Transversale
GE1	Maintien des milieux prairiaux périphériques et éléments du bocage	Gestion écologique et paysagère	**
GE2	Entretien des panoramas		**
GE3	Réglementation des boisements		**
GE4	Maîtrise de l'urbanisation autour des gorges et insertion paysagère des constructions nouvelles		Transversale
GG1	Dégagement de points de vue sur l'abbaye et les principaux éléments du patrimoine bâti		**
GG2	Traitement des points noirs		**
GG3	Gestion des boisements (action générale)		Transversale
GG4	Gestion des boisements de résineux		*
GG5	Restaurer et entretenir des zones ouvertes sur affleurement rocheux		**
GG6	Entretien de la fontaine abritant des amphibiens		**
GG7	Gestion extensive de la ripisylve et boisements limitrophes	*	
GG8	Gestion des embâcles	***	
GG9	Gestion des seuils et des gués	***	
GG10	Préservation de la qualité des eaux	Transversale	
PB1	Préservation et mise en valeur des moulins	Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	***
PB2	Restauration d'un secteur de terrasses		*
AP1	Traitement des portes d'entrée	Amélioration de l'accueil du public	*
AP2	Organisation et hiérarchisation du réseau de sentier		***
AP3	Entretien des sentiers et équipements liés		***
AP4	Entretien des gros équipements		***
AP5	Redéfinition de la signalétique		***
AP6	Gestion des arbres dangereux en bordure des sentiers		***
AP7	Interdiction de la randonnée VTT, motorisée et équestre		***
I1	Interprétation du site des gorges de la Bouble	***	
S1	Maintenance du site	Maintenance et suivi du site	Transversale
S2	Surveillance du site		Transversale
S3	Suivi écologique et compléments d'inventaire sur le patrimoine naturel		Transversale
S4	Evaluation du plan de gestion		Transversale

Annexe n° 8 : Questionnaire envoyé aux ayants droits

Questionnaire d'évaluation du plan de gestion de l'Espace naturel sensible des Gorges de la Bouble

Le Département de l'Allier conduit une politique en faveur des sites, des paysages et des milieux naturels appelé politique des espaces naturels sensibles (ENS). A ce jour, il possède un réseau de 11 ENS. Un ENS est un espace qui possède une richesse écologique, paysagère et culturelle qui fait l'objet d'un programme de préservation, gestion, de valorisation, d'accueil et de sensibilisation du public. Cet outil de préservation passe par l'acquisition foncière et par la signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics et la concertation locale.

L'ENS des gorges de la Bouble a été labellisé le 15 mars 2007 par le Conseil général de l'Allier. Les actions à conduire pour atteindre les objectifs recherchés ont été définies dans un programme quinquennal. La mise en œuvre de ces actions a débuté fin 2007. Arrivé à échéance le programme doit être évalué en vue d'une reconduction sur la période 2014-2018.

L'objectif de ce questionnaire est de vous interroger sur la manière dont vous avez perçu la mise en œuvre effectuée de 2007 à 2012 et vous invite à formuler vos remarques.

Nom-

Prénom :Mail :

L'Espace naturel sensible, un dispositif intégré au contexte local

1. Le Conseil général de l'Allier a mis en œuvre de nombreuses actions sur l'ENS des gorges de la Bouble en concertation avec les acteurs locaux : les communes, les propriétaires privés, les riverains, les associations...

⇒ Avez-vous connaissance de certaines de ces actions ? Oui Non

Si oui, lesquelles ?

.....
.....
.....

⇒ Avez-vous déjà été en contact avec le personnel du Conseil général de l'Allier ? Oui Non

Si oui, combien de fois et à quelle(s) occasion(s) :

.....
.....

⇒ Pensez-vous avoir été suffisamment associé aux opérations conduites sur l'ENS ? Oui Non

Si non, pourquoi et de quelle manière souhaitez-vous être associé ?

.....
.....
.....
.....

2. Le Conseil général de l'Allier conduit ses actions en lien avec un comité de gestion composé des communes concernées, de représentant d'associations locales et de partenaires institutionnels.

⇒ Avez-vous connaissance de ce comité de gestion ? Oui Non

⇒ Souhaiteriez-vous être informés par le contenu qui est discuté ? Oui Non

3. L'information et la sensibilisation pour l'amélioration de l'accueil du public est un des grands objectifs du plan de gestion. Le Conseil général a réalisé une exposition temporaire de 7 panneaux mis à disposition des communes de Chantelle et de Deneuille les Chantelle et a organisé plusieurs réunions publiques notamment sur les travaux rivière. Quelques articles de presse ont été faits à diverses occasions. L'étude d'interprétation prévoit la mise en place de quelques panneaux à l'entrée de voies communales menant aux gorges....

⇒ Pensez-vous que cette communication soit suffisante pour informer de la vie du site?

Oui Non

Si non, de quelle manière souhaiteriez-vous être informé ? Et à quelle fréquence ?

par des réunions publiques

par des panneaux d'exposition de type thématique

par des informations sur le site

par voie de presse

par internet

par une lettre d'information

Autre :

Fréquence souhaitée :

.....
.....

⇒ Pensez-vous que les usagers du site sont bien informés et invités à respecter les lieux notamment la propriété privée ? Précisez.

.....
.....
.....

⇒ Selon vous, est ce que les aménagements et les actions en faveur de l'accueil du public sont suffisants ?

Oui Non

Si non, quels aménagements ou actions supplémentaires proposeriez-vous ?

.....
.....

L'espace naturel sensible, un lieu fort de ses richesses patrimoniales

4. Les espaces naturels sensibles sont des lieux ouverts au public, sans réglementation avec pour objectif le préservation du patrimoine naturel, culturel, paysager... Des balades nature sont organisées chaque année au sein des gorges sur différentes thématiques.

⇒ Avez-vous eu connaissance de ces balades nature ? Oui Non

Si oui, avez-vous déjà participé à l'une d'entre elle ? Quand et combien ?.....

.....

⇒ Fréquentez-vous l'ENS des gorges de la Bouble ? Oui Non

Si oui, quelle fréquence ?

.....
.....
.....

Si non, pourquoi ?

.....
.....
.....

⇒ Quel(s) intérêt(s) portez-vous à l'espace naturel sensible des gorges de la Bouble ?

.....
.....
.....

⇒ Quel est votre ressenti par rapport à l'ENS des gorges de la Bouble ? (exemples : beauté des lieux, calme, côté sauvage...)

.....
.....
.....
.....

L'Espace naturel sensible, atouts et contraintes

5. Les espaces naturels sensibles sont un moyen de préserver la nature et les paysages.

⇒ Que pensez-vous des actions de restauration et de gestion des milieux naturels qui ont été mis en œuvre ? Vous êtes invités à remplir la colonne intitulée « remarques/suggestions » du tableau *programme d'action 2007-2012*.

Autres remarques

.....
.....
.....
.....

⇒ Selon vous, l'ENS des gorges de la Bouble est-il :

- Un bon moyen pour préserver le patrimoine culturel ? Oui Non
- Un bon moyen pour préserver le patrimoine paysager ? Oui Non
- Un bon moyen pour préserver le patrimoine naturel ? Oui Non
- Une plus-value pour le développement économique local ? Oui Non
- Un bon outil pour sensibiliser le public ? Oui Non
- Une contrainte supplémentaire et inutile ? Oui Non

Si c'est une contrainte, laquelle ?

.....

.....

.....

⇒ Que proposeriez-vous pour atténuer ces contraintes ?

.....

.....

.....

.....

⇒ La création d'un espace naturel sensible dans les gorges de la Bouble vous a-t-il apporté quelque chose ? Oui Non

Si oui, quoi ?

.....

.....

.....

⇒ Est-ce que cela a changé quelque chose (pratique, projet ...) ? Oui Non

Si oui, quoi ?

.....

.....

.....

⇒ Aujourd'hui, quelle serait vos suggestions pour la suite des actions à conduire sur l'ENS des gorges de la Bouble ? Précisez.

.....

.....

.....

.....

.....

Programme d'actions 2007-2012

Code	Actions	Rappel prévisionnel	Réalisé	Remarques/ Suggestions	
AO1	Appui technique et scientifique auprès du maître d'ouvrage	rédiger les cahiers des charges, coordonner les procédures dans le cadre d'opérations complémentaires, suivre les chantiers	rédaction des cahiers des charges pour chaque prestataire extérieur, suivi des chantiers	oui	
AO2	Maîtrise foncière ou maîtrise des usages	mettre en œuvre des outils fonciers (acquisition foncière, bail emphytéotique, conventions entre le propriétaire et le gestionnaire des terrains)	ayants droits contactés, conventions de gestion signées, acquisition par le Conseil Général du cœur du site (1,87ha)	oui	
AO3	Précautions liées aux interventions	appliquer les précautions suivantes: respect de la propriété privée, des périodes d'interventions, balisage du chantier	l'ensemble des précautions ont été prises pour chaque intervention	oui	
GE1	Maintien des milieux prairiaux périphériques et éléments du bocage	gérer extensivement les prairies (93 ha) par pâturage ou fauche via une contractualisation avec les exploitants agricoles, préserver et gérer 400 ml de haies, 3 mares et les arbres isolés	restauration de 820 ml de haies (plateau), diagnostic sur les mares le propriétaire souhaite réaliser lui-même les travaux, aucune gestion des prairies	oui	
GE2	Entretien des panoramas	maintenir les panoramas par contrôle de la végétation ligneuse, engager une démarche avec EDF pour une insertion paysagère des lignes traversant les gorges	aucune intervention: panoramas relèvent de la propriété privée ou des communes, le Conseil général a focalisé son action sur les points de vue dans le cœur du site	non	
GE3	Réglementation des boisements	mettre en place une réglementation de boisements visant à préserver l'ouverture des milieux	aucune réglementation	non	
GE4	Maîtrise de l'urbanisation autour des gorges et insertion paysagère des constructions nouvelles	maintenir en zones naturelles ou agricoles des parcelles ayant des covisibilités avec les gorges et maintenir l'unité des bourgs	à ce jour, aucune intervention pour maîtriser l'urbanisation	non	
GG1	Dégagement de points de vue sur l'abbaye et les principaux éléments du patrimoine bâti	restaurer un espace prairial au pré des sœurs (éclaircie importante ou déboisement total de la plantation de résineux), semis prairie fleurie sur 2000 m ² + fauche tardive	restauration espaces prairiaux sous l'abbaye (16 000m ²): abattage et débroussaillage puis entretien par pâturage équin extensif	oui	

GG2	Traitements des "points noirs paysagers"	nettoyer quelques déchets présents sur le site	les déchets ont été enlevés lors des interventions effectuées sur le site	oui	
GG3	Gestion des boisements	définir sur l'ensemble du site des actions de gestion des boisements sous forme de préconisations et informations fournies aux propriétaires privés	expertise forestière sur les parcelles du cœur de site, conseils de gestion forestière auprès des propriétaires privés	oui	
GG4	Gestion des boisements de résineux	effectuer une coupe de la plantation de Sapin de Vancouver (200 m ²), reconversion en prairie et coupe d'éclaircie à 25 % dans les boisements de résineux	6 300 m ² de Doublas abattus + 11 éliminés et d'autres sur l'ensemble du site	oui	
GG5	Restauration et entretien des zones ouvertes sur affleurement rocheux	restaurer et d'entretenir 2 secteurs soit environ 2000 m ² d'affleurement rocheux (Roc Cabri et Côte Quinet)	intervention sur les zones accessibles ou visibles au public (350 m ² restaurés)	oui	
GG6	Entretien de la fontaine abritant des amphibiens	rétablir l'étanchéité de la fontaine à l'aide d'un mortier adapté et de la nettoyer en cas d'envasement trop important	non réalisé à ce jour: le propriétaire souhaite entreprendre les travaux lui-même	non	
GG7	Gestion de la ripisylve et des boisements limitrophes	gérer extensivement la ripisylve sur environ 5,7 km de berge soit l'équivalent 2,9 km de rivière	5 km de rivière ont été restaurés et entretenus	oui	
GG8	Gestion des embâcles	supprimer les embâcles problématiques (5 zones) et effectuer une surveillance régulière	embâcles traités sur les 5km de rivière contenu dans l'ENS	oui	
GG9	Gestion des seuils et des gués	restaurer et d'entretenir les seuils des gorges de la Bouble pour éviter leur dégradation prononcée	aucun seuil restauré (propriété privée), expertise réalisée sur 9 seuils et 1 gué	non	
GG10	Préservation de la qualité des eaux	gérer la résorption des pollutions de la rivière à deux échelles: en améliorant le dispositif des stations d'épuration et en agissant de manière globale au niveau du bassin versant	prélèvements pour déterminer l'IBGN et par le Bureau Départementale de la Qualité des Eaux	oui	
PB1	Préservation et mise en valeur des moulins	mettre en sécurité vis-à-vis du public 3 moulins (moulin Baron, Grand moulin et moulin Brûlé), consolider les ruines afin de stopper leur dégradation	dégagement des vues sur le moulin des Pierres et le Grand moulin (abords entretenus et mis en sécurité), mise en valeur du petit patrimoine bâti par les chantiers internationaux	oui	

PB2	Restauration d'un secteur de terrasses	restaurer et de mettre en valeur 3 secteurs de terrasses par dégagement de la végétation et consolidation des murets	actions de débroussaillage et d'abattage ont permis de valoriser 3 secteurs de terrasses	oui	
AP1	Traitement des portes d'entrée	aménager des portes d'entrée en fonction de leurs différentes vocations mais selon une charte et un vocabulaire commun	aménagement de l'esplanade de l'abbaye et de la place Saint-Hubert	oui	
AP2	Organisation et hiérarchisation du réseau de sentiers	hiérarchiser les sentiers suivants 5 grands types	aucune hiérarchisation des sentiers	non	
AP3	Entretien des sentiers et équipements liés	installer de nouveaux équipements sur le site (rambarde, passerelles en bois) + entretien et remplacement régulier des équipements	entretien effectué par le Conseil général, le SMAT et les communes	oui	
AP4	Diagnostic et entretien des passerelles	réaliser une expertise par un bureau d'étude spécialisé, évaluer les travaux et leur coût puis réaliser les travaux	expertise des deux passerelles et entretien des leurs abords par les communes	oui	
AP5	Réfection de la signalétique	mettre en place une signalétique cohérente avec différents types de panneaux ayant plusieurs finalités	signalétique routière (9 panneaux) et d'entrée de site (2 panneaux) mise en place	oui	
AP6	Gestion des arbres dangereux en bordures de sentiers	effectuer un parcours systématique des sentiers du site par un technicien forestier chaque année en fin d'hiver et également après chaque tempête	les arbres dangereux en bordure de sentiers ont été éliminés au fur et à mesure (prospections de terrains plusieurs fois par an)	oui	
AP7	Interdiction de la randonnée motorisée, VTT ou équestre	interdire l'accès du site à tous les modes de déplacements excepté les piétons et les engins nécessaires aux opérations de gestion	pas de réglementation particulière mais panneaux d'accueil avec pictogrammes	non	
I1	Interprétation du site des gorges de la Bouble	élaborer un plan d'interprétation, définir une stratégie de communication, définir et mettre en place des outils d'interprétation	organisation de balades nature (44 sur 5 ans), réalisation d'une exposition ponctuelle (7 panneaux) et de 2 panneaux d'entrée de site	oui	
S1	Maintenance du site	réalisation d'un entretien régulier de points précis et définitions de responsabilités	les actions effectuées ont permis d'entretenir l'ensemble des points	oui	

S2	Surveillance du site	embaucher une équipe d'éco-garde pour assurer à la fois une mission d'accueil et de surveillance	aucune équipe d'embauchée	non	
S3	Suivi écologique et compléments d'inventaire sur le patrimoine naturel	réaliser des inventaires complémentaires (Chauves-souris, hydrobiologiques, odonates et lépidoptères) et des suivis (milieux naturels et plantes remarquables, ornithologiques, batraciens)	inventaires: odonates, reptiles et amphibiens, bryophytes, lépidoptères, mammifères et micromammifères, IBGN et suivi de la végétation	oui	
S4	Evaluation du plan de gestion	vérifier à posteriori la mise en œuvre et l'efficacité des actions prévues dans le plan de gestion	en cours	oui	

Annexe n° 9 : Questionnaire envoyé aux membres du comité de gestion

Questionnaire d'évaluation du plan de gestion de l'Espace naturel sensible des Gorges de la Bouble

L'espace naturel sensible (ENS) des gorges de la Bouble a été labellisé le 15 mars 2007 par le Conseil général de l'Allier. Les actions à conduire ont été définies dans un plan de gestion quinquennal dont la mise en œuvre a débuté fin 2007. Arrivé à échéance, le plan de gestion doit être évalué en vue d'une reconduction sur la période 2014-2018.

L'objectif de ce questionnaire est de vous interroger sur la manière dont vous avez perçu la mise en œuvre effectuée de 2007 à 2012 et vous invite à formuler vos remarques. Merci d'indiquer vos coordonnées :

Nom-

Prénom :Mail :

L'espace naturel sensible, un lieu fort de ses richesses patrimoniales

1. Le réseau des ENS de l'Allier comporte à ce jour 11 sites labellisés.

⇒ Avez-vous entendu parler de ce réseau ? Oui Non

Quels sites connaissez-vous? Y êtes-vous déjà allé?

.....
.....
.....

2. La qualité de l'ENS des gorges de la Bouble repose sur 4 grandes dimensions : naturelle, paysagère, culturelle/historique et humaine. Elles ont conduit à définir 6 grands objectifs :

- Préserver le patrimoine naturel (milieux naturels, faune et flore)
- Préserver la dimension paysagère (qualité paysagère interne, externe et panorama)
- Valoriser le patrimoine culturel et historique (petit patrimoine bâti, ouvrages anciens, pratiques anciennes...)
- Associer les acteurs locaux (collectivités, propriétaires, riverains, associations, ...)
- Maîtriser le foncier et les usages
- Accueillir le public (information, sensibilisation, sécurisation, ...)

⇒ Pensez-vous que d'autres objectifs auraient pu être définis ? Si oui, lesquels ?

.....
.....
.....

⇒ A l'inverse, l'un de ces objectifs vous paraît-il inutile ? Si oui, lequel et pour quelle(s) raison(s) ?

.....
.....
.....

3. Pour atteindre les objectifs cités ci-dessus, 31 actions avaient été identifiées dans le programme d'actions. Cf. annexe ci-jointe : programme d'actions 2007-2012 et perspectives.

⇒ Comment avez-vous perçu les actions qui ont été réalisées :

- au niveau technique (moyens déployés, méthodologies, matériels et matériaux utilisés)
- au niveau phasage (périodes d'interventions)
- au niveau des résultats (adéquation, volume traité)
- au niveau sécurité (signalétique, précautions...)

Vous êtes invités à remplir la colonne intitulée « remarques/ réalisé » du tableau *programme d'actions 2007-2012 et perspectives*.

Autres remarques

.....
.....
.....

⇒ Parmi les actions non réalisées, pensez-vous que certaines auraient mérité de l'être ?

.....
.....
.....

⇒ Pensez-vous qu'il manque des actions ? Si oui, lesquelles ?

.....
.....
.....

⇒ Quels sont les bons points de ce programme d'actions et les dysfonctionnements ?

.....
.....
.....

⇒ Pensez-vous que les travaux de restauration et d'aménagements ont amélioré, dégradé ou changé le site ?

.....
.....
.....

⇒ Pensez-vous que les actions conduites ont amélioré la sécurisation des lieux vis-à-vis du public ?

Oui Non

Si non, précisez ?

.....
.....
.....

L'Espace naturel sensible, un dispositif intégré au contexte local

4. Les actions conduites dans l'ENS ont fait l'objet de concertation avec les acteurs locaux : les communes, les propriétaires privés, les riverains, les associations ...

⇒ Considérez-vous avoir été suffisamment informé des opérations conduites sur l'Espace naturel sensible des gorges de la Bouble ? Oui Non

⇒ Considérez-vous avoir été suffisamment associé aux opérations conduites sur l'ENS ?

Oui Non

Si non, pourquoi et de quelle manière souhaitez-vous être associé ?

.....
.....
.....

⇒ Pensez-vous que les autres acteurs locaux ont été suffisamment associés à la gestion effectuée au sein de l'ENS ? Oui Non

Si non, pourquoi ?

.....
.....
.....

5. Le Département a acquis des parcelles dans le cœur de site (sous l'abbaye) et a signé plusieurs conventions de gestion avec les communes et les propriétaires privés pour asseoir la maîtrise foncière (pérenniser les actions, autoriser la circulation du public sur les sentiers...).

⇒ Pensez-vous que la maîtrise foncière est un enjeu important ? Oui Non

Si oui, pensez-vous que les collectivités doivent acquérir de nouvelles parcelles dans le périmètre de l'ENS ?

Oui Non

⇒ Pensez-vous que les collectivités doivent renforcer les liens avec les propriétaires privés par le biais de convention ? Oui Non

Autres

suggestions :

.....
.....

6. Le Conseil général a réalisé une exposition temporaire de 7 panneaux mis à disposition des communes de Chantelle et de Deneuille les Chantelle et a organisé plusieurs réunions publiques notamment sur les travaux rivière. Quelques articles de presse ont été faits à diverses occasions. L'étude d'interprétation prévoit la mise en place de quelques panneaux à l'entrée de voies communales menant aux gorges....

⇒ Pensez-vous que cette communication soit suffisante pour informer de la vie du site?

Oui Non

Si non, de quelle manière souhaiteriez-vous être informé ? Et à quelle fréquence ?

- par des réunions publiques
- par des panneaux d'exposition de type thématique
- par des informations sur le site
- par voie de presse
- par internet
- par une lettre d'information

Autre :

.....
...

Fréquence souhaitée :

.....
.....

7. L'ENS des gorges de la Bouble est fréquenté par de nombreux usagers qui circulent sur des voies ouvertes au public (voies communales et chemin ruraux) et sur des chemins privés par voie d'autorisation et de tolérance.

⇒ Les missions et les objectifs de l'ENS vous semblent-ils compris et acceptés par les usagers (population locale, visiteurs, pêcheurs, agriculteurs...)?

Oui Non

Si non, pourquoi ?

.....
.....
.....

⇒ Pensez-vous que les usagers ont été suffisamment informés de la vie du site ? Oui Non

Si non, pourquoi ? Et quelle manière serait la plus adéquate pour les informer ?

.....
.....
.....

8. Le Comité de gestion réunit annuellement les membres actifs. Il a pour objectif de veiller à la bonne mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS des gorges de la Bouble, de valider les choix stratégiques, d'établir les programmes annuels et d'en faire les bilans une fois réalisés.

⇒ Le comité de gestion mis en place vous semble-t-il être fonctionnel pour vous associer à la gestion du site ? Oui Non

Si non, pourquoi ?

.....
.....
.....

⇒ Pensez-vous que ce comité doive être un lieu d'échange sur les actions conduites dans l'ENS par d'autres acteurs que le Conseil général ? Oui Non

Précisez ?

.....
.....
.....

⇒ Pensez-vous que d'autres acteurs doivent être associés au comité de gestion ? Oui Non

Si oui, lesquels ?

.....
.....

L'Espace naturel sensible, atouts et contraintes

9. Les espaces naturels sensibles sont un moyen de préserver la nature et les paysages.

⇒ Selon vous, l'Espace naturel sensible est-il :

- Un bon moyen pour préserver le patrimoine naturel ? Oui Non
- Un bon moyen pour préserver le patrimoine culturel ? Oui Non
- Un bon moyen pour préserver le patrimoine paysager ? Oui Non
- Une plus-value pour le développement économique local ? Oui Non
- Un bon outil pour sensibiliser le public ? Oui Non
- Une contrainte supplémentaire et inutile ? Oui Non
- Si c'est une contrainte, laquelle ?

.....

.....

.....

⇒ Que proposeriez-vous pour atténuer ces contraintes ?

.....

.....

.....

⇒ Aujourd'hui, quelle est globalement votre perception de l'ENS des gorges de la Bouble ?
Précisez.

.....

.....

.....

L'Espace naturel sensible, une gestion à pérenniser

10. A la suite de l'évaluation du plan de gestion, un nouveau programme d'actions doit être élaboré pour la période 2014-2018.

⇒ Quels sont les axes forts que vous mettriez en avant le prochain plan de gestion ?
(Sécurisation, accueil du public, valorisation du patrimoine, gestion écologique, préservation paysagère,...)

.....

.....

.....

⇒ Avez-vous des suggestions pour la suite des actions à entreprendre ?

Vous êtes invités à remplir la colonne intitulée « suggestions/ perspectives » du tableau *programme d'actions 2007-2012 et perspectives*.

Autres remarques

.....

.....

.....

.....

.....

⇒ Comment procéderiez-vous pour mettre en œuvre vos suggestions ?

.....

.....

.....

⇒ Pensez-vous participer à la réunion du 25 juin 2013 ? Oui Non

Programme d'actions 2007-2012 et perspectives

Code	Actions	Rappel prévisionnel	Réalisé	Remarques / Réalisé	Suggestions / Perspectives
AO1	Appui technique et scientifique auprès du maître d'ouvrage	rédiger les cahiers des charges, coordonner les procédures dans le cadre d'opération complémentaires, suivre les chantiers	rédaction des cahiers des charges pour chaque prestataire extérieur, suivi des chantiers	oui	
AO2	Maîtrise foncière ou maîtrise des usages	mettre en œuvre des outils fonciers (acquisition foncière, bail emphytéotique, conventions entre le propriétaire et le gestionnaire des terrains)	ayants droits contactés, conventions de gestion signées, acquisition par le Conseil Général du cœur du site (1,87ha)	oui	
AO3	Précautions liées aux interventions	appliquer les précautions suivantes: respect de la propriété privée, des périodes d'interventions, balisage du chantier	l'ensemble des précautions ont été prises pour chaque intervention	oui	
GE1	Maintien des milieux prairiaux périphériques et éléments du bocage	gérer extensivement les prairies (93 ha) par pâturage ou fauche via une contractualisation avec les exploitants agricoles, préserver et gérer 400 ml de haies, 3 mares et les arbres isolés	restauration de 820 ml de haies (plateau), diagnostic sur les mares le propriétaire souhaite réaliser lui-même les travaux, aucune gestion des prairies	oui	
GE2	Entretien des panoramas	maintenir les panoramas par contrôle de la végétation ligneuse, engager une démarche avec EDF pour une insertion paysagères des lignes traversant les gorges	aucune intervention: panoramas relèvent de la propriété privée ou des communes, le Conseil général a focalisé son action sur les points de vue dans le cœur du site	non	
GE3	Réglementation des boisements	mettre en place une réglementation de boisements visant à préserver l'ouverture des milieux	aucune réglementation	non	

GE4	Maîtrise de l'urbanisation autour des gorges et insertion paysagère des constructions nouvelles	maintenir en zones naturelles ou agricoles des parcelles ayant des covisibilités avec les gorges et maintenir l'unité des bourgs	à ce jour, aucune intervention pour maîtriser l'urbanisation	non		
GG1	Dégagement de points de vue sur l'abbaye et les principaux éléments du patrimoine bâti	restaurer un espace prairial au pré des sœurs (éclaircie importante ou déboisement total de la plantation de résineux), semis prairie fleurie sur 2000 m ² + fauche tardive	restauration espaces prairiaux sous l'abbaye (16 000m ²): abattage et débroussaillage puis entretien par pâturage équin extensif	oui		
GG2	Traitements des "points noirs paysagers"	nettoyer quelques déchets présents sur le site	les déchets ont été enlevés lors des interventions effectuées sur le site	oui		
GG3	Gestion des boisements	définir sur l'ensemble du site des actions de gestion des boisements sous forme de préconisations et informations fournies aux propriétaires privés	expertise forestière sur les parcelles du cœur de site, conseils de gestion forestière auprès des propriétaires privés	oui		
GG4	Gestion des boisements de résineux	effectuer une coupe de la plantation de Sapin de Vancouver (200 m ²), reconversion en prairie et coupe d'éclaircie à 25 % dans les boisements de résineux	6 300 m ² de Doublas abattus + 11 éliminés et d'autres sur l'ensemble du site	oui		
GG5	Restauration et entretien des zones ouvertes sur affleurement rocheux	restaurer et d'entretenir 2 secteurs soit environ 2000 m ² d'affleurement rocheux (Roc Cabri et Côte Quinet)	intervention sur zones accessibles ou visibles au public (350 m ² restaurés)	oui		
GG6	Entretien de la fontaine abritant des amphibiens	rétablir l'étanchéité de la fontaine à l'aide d'un mortier adapté et de la nettoyer en cas d'envasement trop important	non réalisé à ce jour: le propriétaire souhaite entreprendre les travaux lui-même	non		
GG7	Gestion de la ripisylve et des boisements limitrophes	gérer extensivement la ripisylve sur environ 5,7 km de berge soit l'équivalent 2,9 km de rivière	5 km de rivière ont été restaurés et entretenus	oui		
GG8	Gestion des embâcles	supprimer les embâcles problématiques (5 zones) et effectuer une surveillance	embâcles traités sur les 5km de rivière contenu dans l'ENS	oui		

		régulière				
GG9	Gestion des seuils et des gués	restaurer et d'entretenir les seuils des gorges de la Bouble pour éviter leur dégradation prononcée	aucun seuil restauré (propriété privée), expertise réalisée sur 9 seuils et 1 gué	non		
GG10	Préservation de la qualité des eaux	gérer la résorption des pollutions de la rivière à deux échelles: en améliorant le dispositif des stations d'épuration et en agissant de manière globale au niveau du bassin versant	prélèvements pour déterminer l'IBGN, et par le Bureau Départementale de la Qualité des Eaux	oui		
PB1	Préservation et mise en valeur des moulins	mettre en sécurité vis-à-vis du public 3 moulins (moulin Baron, Grand moulin et moulin Brûlé), consolider les ruines afin de stopper leur dégradation	dégagement des vues sur le moulin des Pierres et le Grand moulin (abords entretenus et mis en sécurité), mise en valeur du petit patrimoine bâti par les chantiers internationaux	oui		
PB2	Restauration d'un secteur de terrasses	restaurer et de mettre en valeur 3 secteurs de terrasses par dégagement de la végétation et consolidation des murets	actions de débroussaillage et d'abattage ont permis de valoriser 3 secteurs de terrasses	oui		
AP1	Traitement des portes d'entrée	aménager des portes d'entrée en fonction de leurs différentes vocations mais selon une charte et un vocabulaire commun	aménagement de l'esplanade de l'abbaye et de la place Saint-Hubert	oui		
AP2	Organisation et hiérarchisation du réseau de sentiers	hiérarchiser les sentiers suivants 5 grands types	aucune hiérarchisation des sentiers	non		
AP3	Entretien des sentiers et équipements liés	installer de nouveaux équipements sur le site (rambardes, passerelles en bois) + entretien et remplacement régulier des équipements	entretien effectué par le Conseil général, le SMAT et les communes	oui		
AP4	Diagnostic et entretien des passerelles	réaliser une expertise par un bureau d'étude spécialisé, évaluer les travaux et leur coût puis réaliser les travaux	expertise des deux passerelles et entretien des leurs abords par les communes	oui		

AP5	Réfection de la signalétique	mettre en place une signalétique cohérente avec différents types de panneaux ayant plusieurs finalités	signalétique routière (9 panneaux) et d'entrée de site (2 panneaux) mise en place	oui		
AP6	Gestion des arbres dangereux en bordures de sentiers	effectuer un parcours systématique des sentiers du site par un technicien forestier chaque année en fin d'hiver et également après chaque tempête	les arbres dangereux en bordure de sentiers ont été éliminés au fur et à mesure (prospections de terrains plusieurs fois par an)	oui		
AP7	Interdiction de la randonnée motorisée, VTT ou équestre	interdire l'accès du site à tous les modes de déplacements excepté les piétons et les engins nécessaires aux opérations de gestion	pas de réglementation particulière, panneaux d'accueil avec pictogrammes	non		
I1	Interprétation du site des gorges de la Bouble	élaborer un plan d'interprétation, définir une stratégie de communication, définir et mettre en place des outils d'interprétation	organisation de balades nature (44 sur 5 ans), réalisation d'une exposition ponctuelle (7 panneaux) et de 2 panneaux d'entrée de site	oui		
S1	Maintenance du site	réalisation d'un entretien régulier de points précis et définitions de responsabilités	les actions effectuées ont permis d'entretenir l'ensemble des points	oui		
S2	Surveillance du site	embaucher une équipe d'éco-garde pour assurer à la fois une mission d'accueil et de surveillance	aucune équipe d'embauchée	non		
S3	Suivi écologique et compléments d'inventaire sur le patrimoine naturel	réaliser des inventaires complémentaires (Chauves-souris, hydrobiologiques, odonates et lépidoptères) et des suivis (milieux naturels et plantes remarquables, ornithologiques, batraciens)	inventaires: odonates, reptiles et amphibiens, bryophytes, lépidoptères, mammifères et micromammifères, IBGN et suivi de la végétation	oui		
S4	Evaluation du plan de gestion	vérifier la mise en œuvre et l'efficacité des actions prévues dans le plan de gestion	en cours	oui		

GG1 – Dégagement de points de vue sur l'abbaye et les principaux éléments du patrimoine bâti

Thème : Gestion écologique et paysagère

Objectifs :

- Qualité des vues paysagères internes
- Mise en valeur du patrimoine

Action mise en œuvre : Oui Non

1. Bilan du réalisé

Cette action vise à la fois le dégagement de points de vue sur l'abbaye et le dégagement du patrimoine bâti. La présente évaluation concerne seulement le dégagement de points de vue réalisé sous l'esplanade de l'abbaye à l'occasion de la restauration d'un espace prairial. La partie concernant l'évaluation du dégagement du patrimoine bâti sera évaluée avec l'action : PB1 – *Préservation et mise en valeur des moulins*.

Actions transversales

Cette action a été réalisée conjointement avec d'autres actions :

- GG4 – *Gestion des boisements de résineux* ;
- GG7 – *Gestion extensive de la ripisylve et des boisements limitrophes* ;
- PB1 – *Préservation et mise en valeur des moulins* ;
- S3 – *Suivi écologique et compléments d'inventaire sur le patrimoine naturel*.

Rappel du prévisionnel

Le plan de gestion avait prévu de restaurer un espace prairial au pré des sœurs par éclaircie importante ou déboisement total de la plantation de résineux (coupe et dessouchage de 70 arbres). Une fois les travaux réalisés, il a été envisagé de semer une prairie fleurie sur 2000 m² (mélange grainier adapté aux sites naturels) avec une fauche tardive.

Mise en œuvre

Le Conseil général a entrepris des travaux de réouverture du paysage sous l'abbaye à différents endroits stratégiques afin de dégager des points de vue sur celle-ci. Ces travaux ont pu être réalisés grâce à un accord de l'abbaye formalisé dans une convention de gestion.

❖ **2008** : l'entreprise Rougier et la SARL GAPMA ont effectué des travaux d'abattage sélectif (dépressage) et de débroussaillage en vue de réouvrir l'espace prairial existant autrefois sous l'esplanade de l'abbaye. Cette intervention a permis de dégager la vue sur la rivière depuis l'esplanade et inversement la vue sur le mur d'enceinte et l'abbaye depuis le fond des gorges.

❖ **2009** : l'espace prairial sous l'esplanade a été entretenu à deux reprises (fin du printemps et à l'automne par la SARL GAPMA) avec un complément de petit abattage. Au cours de cette action environ 5 000 m² de strate herbacée ont été débroussaillés. En complément, l'Office national des

forêts (ONF) de l'Allier en sous-traitance avec l'exploitant forestier Thierry Guillot ont éliminés 44 Peupliers et 6 Douglas à proximité du cours d'eau (Cf. Action GG4). Ceci a permis de dégager la vue sur la rivière et à la végétation rivulaire de se reformer. Par ailleurs, un nouvel espace prairial a été restauré de l'autre côté de l'abbaye (côté Est). 20 peupliers et 1 900 m² de Douglas ont été abattus par l'ONF. Cette intervention a également permis de restaurer la vue sur l'abbaye depuis les gorges. Le Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC) a mis en place un suivi de la végétation sur les espaces prairiaux restaurés afin de suivre l'évolution de la végétation (réinstallation d'un couvert herbacé).

❖ **2010** : les contacts pris avec un exploitant agricole ainsi que le suivi de l'évolution de la végétation par le CBNMC ont permis de constater que les espaces prairiaux en cours de restauration n'étaient pas suffisamment avancés du point de vue des espèces qui les composent. Ainsi, ils ne présentaient pas de valeur fourragère et ne permettaient pas la mise en place d'un pâturage. Cette opération a été reportée pour l'année 2012.

❖ **2010 – 2011** : les 11 000 m² d'espaces prairiaux restaurés ont été entretenus 2 fois par an par débroussaillage tardif par la SARL GAPMA. Ces interventions ont permis de limiter le développement des indésirables (orties, ronces et acacias) sur les milieux en cours de restauration et de favoriser le développement de l'herbe sur les prairies. Une banquette de 3 à 5 m le long de la berge côté Est fait l'objet d'une attention particulière du fait de la présence du Cuivré des marais, espèce de papillon protégée

❖ **2012** : un couloir prairial d'environ 5 000 m² a été débroussaillé par la SARL GAPMA pour relier les espaces prairiaux déjà restaurés et pour contribuer à diversifier les milieux en fonds des gorges et permettre la circulation des espèces, notamment les papillons. Des clôtures agricoles et électriques par la SARL Colombat ont été installées autour des prairies restaurées. Au total environ 2 000 ml ont été mis en place ainsi que des barrières aux entrées. Elles permettront la mise en place d'un pâturage équin prévu pour 2013 qui contribuera à maintenir les milieux prairiaux au fond des gorges. Le CBNMC a mis en place de nouvelles placettes sur l'ensemble des espaces prairiaux afin de suivre l'évolution de la végétation et d'évaluer les actions de gestion qui sont conduites.

❖ **2013** : un pâturage équin extensif va être mis en place sur l'ensemble des prairies restaurées. En complément, il est possible qu'un entretien ponctuel soit effectué afin de gérer par exemple les zones de refus.



2. Evaluation de l'action

Les résultats obtenus et interprétation

Indicateur 1 : création de zones ouvertes pour dégager des points de vue/ prévisionnel

Les travaux menés par le Conseil général ont permis de restaurer d'anciens espaces prairiaux sur 16 000 m². Dans ce cadre, de nombreux arbres ont été abattus, notamment les espèces exogènes (Peuplier, Douglas), les milieux fermés ont été débroussaillés permettant de dégager la vue sur les gorges depuis l'esplanade de l'abbaye et inversement la vue sur le mur d'enceinte et l'abbaye depuis le fond des gorges.

De plus, un pâturage équin extensif va être mis en place afin d'entretenir l'ensemble de ces milieux ouverts.

→ Très bonne réalisation qui est au-delà du prévisionnel

Récapitulatif de l'évaluation des indicateurs				
	Non réalisé	Partiellement réalisé	Réalisé	Dépassé
Indicateur 1				12
Note finale	24/20			

Respect du planning

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Prévu						
Réalisé						

La réalisation de cette action était prévue pendant la deuxième et troisième année du plan de gestion. Elle s'est déroulée pendant 6 années afin de restaurer au fur et à mesure les espaces prairiaux d'autrefois et de mettre en place un entretien et un pâturage extensif la dernière année.

Coût de la mise en œuvre de l'action

Années	Coût prévisionnel	Dépenses réalisées	Différence
2008	17 880 €	12 381,98 €	
2009		41 217,15 €	
2010		7 863,70 €	
2011		8 234,68 €	
2012		49 759,83 €	
Total	17 880 €	119 457,33 €	101 577,33 €

Le coût prévisionnel correspond à la restauration d'un espace prairial (le pré des Sœurs), or 2 espaces prairiaux ont été restaurés ainsi qu'un couloir les reliant. La quantité de travail est supérieure par rapport à l'initial. La mise en place de parcs de pâturage a engendré des dépenses supplémentaires (pose de clôtures). Le coût des suivis de la végétation n'est pas pris en compte dans l'évaluation financière de cette action. Il est rattaché à l'action S3 - *Suivi écologique et compléments d'inventaire sur le patrimoine naturel*.

3. Evaluation qualitative de l'action

Formulation de l'action

La formulation de l'action est à revoir car l'action est focalisée sur l'abbaye et le patrimoine bâti. Elle mériterait d'inclure les vues paysagères sur les gorges et de préciser dans le cœur de site.

→ **Formulation à revoir**

Niveau de priorité

Cette action est considérée comme « Actions indispensables » dans le plan de gestion. Ce niveau de priorité est en adéquation avec les enjeux de l'ENS. Les points de vue paysagers sur l'abbaye, les principaux éléments du patrimoine bâti et les gorges sont un atout pour l'accueil du public.

→ **Priorité adaptée**

Pertinence de l'action

L'action est pertinente et adaptée aux différents objectifs tels que prévus. La création de zones ouvertes a permis de dégager des points de vue sur l'abbaye et sur les gorges. Cependant, un autre objectif aurait pu être associé à cette action : « Diversification des milieux ». En effet, la création d'espace prairial dans le fond des gorges permet de diversifier les milieux.

→ **Pertinence à revoir**

Efficience des opérations réalisées

Les résultats semblent satisfaisants par rapport aux moyens mis en œuvre et par rapport aux résultats attendus. L'action a bien permis de créer des vues sur les gorges depuis l'abbaye et inversement. Elle a permis également de diversifier les milieux dans le fond des gorges grâce à la réalisation d'un couloir prairial qui permet de relier d'autres espaces prairiaux.

→ **Très bonne efficience**

	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Formulation		2	
Niveau de priorité			3
Pertinence		2	
Efficience			3
Note finale	10/12 soit 16,7/20		

4. Conclusion générale

Préserver le patrimoine naturel

La restauration d'anciens espaces prairiaux a contribué à diversifier les milieux en fonds des gorges constitué notamment d'habitats favorables pour le Cuivré des marais. L'abattage d'essence exogène a permis aux espèces locales de se développer. Les interventions d'entretien ont permis de limiter le développement des indésirables (orties, ronces, acacias) sur les milieux en cours de restauration et de favoriser le développement de l'herbe sur les prairies.

Préserver la dimension paysagère

L'ensemble des travaux effectués lors de cette action ont permis de dégager des vues de l'esplanade de l'abbaye vers les gorges et inversement des gorges vers l'abbaye. La dimension paysagère des gorges de la Bouble a été préservée et mise en valeur dans le cœur du site.

Valoriser le patrimoine culturel

Les actions entreprises participent à la mise en valeur du patrimoine bâti. Lors des interventions, des terrasses ont été dégagées sans pour autant être restaurées.

Associer les acteurs locaux

Les acteurs locaux ont été associés à cette action, notamment l'abbaye et la commune de Chantelle.

Pour la mise en place d'un pâturage, le Conseil général a pris contact avec des exploitants agricoles locaux, malheureusement cette démarche n'a pas aboutie (superficie parcelles trop faible, accès site compliqué,...). Cependant, un propriétaire privé local qui fait pâturer actuellement ses chevaux en amont des gorges s'est engagé également sur les parcelles nouvellement restaurées.

Maîtriser le foncier et les usages

Une convention de gestion a été signée avec les Bénédictines fin 2007, permettant d'entreprendre des travaux de restauration et d'entretien sur les parcelles de l'abbaye. Une nouvelle convention de gestion écologique des milieux naturels par pâturage extensif a été signée début 2013 entre le Conseil général, les Bénédictines et le bénéficiaire.

Accueillir le public

Le dégagement de points de vue sur l'abbaye et sur les gorges a permis de favoriser l'accueil du public et de l'inciter à venir découvrir les gorges de la Bouble.

Conclusion

Les résultats sont très satisfaisants, de nombreuses actions supplémentaires par rapport au prévisionnel du plan de gestion ont été réalisées : plusieurs espaces prairiaux restaurés, mise en place d'un pâturage équin extensif.

=>**L'objectif est atteint** du point de vue de l'évaluation de l'action (24/20).

5. Perspectives pour le nouveau plan de gestion

L'action pourra être modifiée en prenant en compte les remarques ci-dessous.

Il faudrait dissocier cette action en deux actions distinctes : la gestion des milieux prairiaux dans le fond des gorges et la préservation/valorisation du patrimoine bâti.

- La gestion des milieux prairiaux

Les objectifs de cette action seraient :

- Diversifier les milieux
- Préserver la qualité des vues paysagères internes
- Préserver les espèces remarquables liées à ces milieux

- Valorisation du patrimoine bâti

Les objectifs de cette action seraient :

- Préserver et mettre en valeur le patrimoine
- Garantir la sécurité du public
- Préserver la qualité des vues paysagères internes

Il conviendrait que ces actions soient considérées comme « Indispensables », priorité de niveau 1.

S3 – Suivi écologique et compléments d’inventaire sur le patrimoine naturel

Thème : Suivi et maintenance

Objectifs :

- Suivi des effets du programme
- Préservation du patrimoine naturel
- Amélioration des connaissances

Action mise en œuvre : Oui

Non

1. Bilan du réalisé

Actions transversales

Cette action est liée aux actions de restauration et d’entretien des milieux naturels de manière générale.

Rappel du prévisionnel

Le plan de gestion avait prévu de réaliser des inventaires complémentaires concernant des groupes faunistiques spécifiques :

- inventaire des Chauves-souris ;
- inventaire hydrobiologiques ;
- inventaire des odonates ;
- inventaire des lépidoptères.

De plus, des suivis devaient être réalisés afin d’apprécier les effets du programme sur la valeur écologique du site. Ils devaient concerner :

- les milieux naturels et les plantes remarquables ;
- les oiseaux remarquables (Grand-duc, Cincle plongeur, Martin-pêcheur d’Europe et les oiseaux des milieux ouverts) ;
- les batraciens en particulier sur la petite fontaine (Sonneur à ventre jaune et Tritons).

Mise en œuvre

De 2009 à 2012, le Conseil général a souhaité améliorer sa connaissance du site et a effectué de nombreux inventaires et suivis sur l’ENS des gorges de la Bouble.

❖ **Eté 2009** : inventaire des odonates par la Société d’histoire naturelle Alcide Orbigny, 23 espèces ont été notées sur l’ensemble du site avec 19 espèces recensées dans les gorges et 13 sur les mares du plateau dont 2 espèces inscrites en Liste rouge Régionale. Ce total de 23 espèces représente 1/3 des espèces observées dans l’Allier. Cette étude confirme la diversité des milieux humides sur le site et leur bon état de conservation, bien qu’une gestion conservatoire pourrait améliorer leurs potentialités d’accueil.

❖ **Entre avril et septembre 2009** : la caractérisation des végétations remarquables a été réalisée par le Conservatoire botanique du Massif central (CBNMC) afin notamment d’en

suivre l'évolution. Un dispositif de 9 placettes permanentes couplé par un transect a été installé dans 3 parcelles restaurées par le Conseil général. 25 habitats ont été décrits dont 9 habitats d'intérêt communautaires et 2 prioritaires (Frênaie-tillaie d'éboulis à Polystics et Aulnaie-frênaie alluviale). 4 espèces patrimoniales ont été localisées sur le site (le Baguenaudier, l'Osmonde royale, l'Erable de Montpellier et l'Orme lisse).

❖ **Entre juin et septembre 2009** : des prélèvements ont été effectués en deux endroits afin de déterminer l'Indice biologique global normalisé (IBGN) pour définir la qualité biologique de la rivière : en amont et en aval du moulin Couvier et au Pont des Eaux salées. Les peuplements d'invertébrés aquatiques (larves d'insectes, mollusques, vers, crustacés...) ont été analysés et montrent une très bonne qualité du milieu en amont de Chantelle.

❖ **Entre avril et septembre 2010** : le CBNMC a effectué le suivi des 9 placettes mises en place en 2009. La lecture du dispositif indique que les espèces qui composent les milieux à reconquérir sont bien présentes mais qu'il leur faut du temps pour se développer. Le CBNMC a réalisé une étude sur les bryophytes. 149 espèces ont été identifiées, aucune espèce à statut n'a été identifiée, cependant 22 sont considérées comme patrimoniales car peu fréquentes en Allier et en Auvergne

❖ **Été 2010** : la Société d'histoire naturelle Alcide Orbigny a effectué une étude sur les reptiles et les amphibiens. 6 espèces de reptiles et 9 espèces d'amphibiens ont été inventoriées, 2 espèces se distinguent par leur forte patrimonialité (inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats) : le Sonneur à ventre jaune et le Triton crêté. Cette étude révèle que les habitats des différentes espèces (mares, rivières, murets,...) sont globalement en bon état de conservation et que les gestions pratiquées sont favorables aux différentes espèces.

❖ **Mai à août 2011** : le bureau d'étude Biotope a réalisé une étude sur les lépidoptères, 37 espèces ont été inventoriées dont 3 espèces qui se distinguent au niveau patrimonial : le Cuivré des marais, l'Azuré de la chevrette et l'Ecaille chinée. Cette expertise confirme le bon état général des habitats et l'adéquation des actions entreprises, notamment avec la restauration de milieux prairiaux en bord de Bouble favorable au Cuivré des marais. Le bureau d'étude a également réalisé une étude sur les mammifères et les micromammifères. 24 espèces présentes ou potentiellement présentes ont été identifiées dont 2 ont un fort intérêt patrimonial la Loutre qui utilise le site comme lieu de nourrissage et le Castor d'Europe comme lieu de transition.

❖ **Juin 2011** : l'association Chauve-souris Auvergne devait réaliser le suivi des colonies de reproduction de chiroptères sur les communes de Chantelle et ses environs. Malheureusement l'intervention a été annulée à 2 reprises.

❖ **2012** : le CBNMC a mis en place un second dispositif de suivi de la végétation constitué de 2 transects permanents au niveau des deux parcelles qui ont fait l'objet de travaux de création d'un couloir prairial. Les végétations présentes sont constituées d'espèces banales, typiques des milieux perturbés et des ourlets intraforestiers.



Les inventaires et suivis ont permis d'adapter dans certains cas la gestion conservatoire. A titre d'exemple, la découverte du Cuivré des marais a débouché sur la préservation d'une banquette où il se reproduit. La localisation du Baguenaudier implique un débroussaillage sélectif pour conserver les semis.

2. Evaluation de l'action

Les résultats obtenus et interprétation

Indicateur 1 : nombre d'inventaires réalisés/ au nombre prévu

Les actions menées durant les 4 années ont permis de réaliser 3 des 4 inventaires initiaux, l'inventaire sur les Chauves-souris ayant été annulé. De plus, 3 inventaires supplémentaires ont été effectués (Bryophytes, mammifères/micromammifères et reptiles/amphibiens).

→ Réalisation qui est au-delà du prévisionnel

Indicateur 2 : nombre de suivis réalisés/ au nombre prévu

Concernant les suivis, un seul a été effectué (suivi de la végétation) sur les 3 qui étaient prévus. Le Conseil général n'a pas souhaité réaliser de suivi ornithologique étant donné qu'il est difficile d'engager par la suite des mesures favorables à ces espèces à l'échelle de l'ENS. Le suivi sur les batraciens a été remplacé par un inventaire des reptiles et amphibiens sur l'ensemble de l'ENS. De manière générale, les suivis ont lieu 4 ou 5 ans après l'inventaire initial.

→ Partiellement réalisé

Récapitulatif de l'évaluation des indicateurs				
	Non réalisé	Partiellement réalisé	Réalisé	Dépassé
Indicateur 1				12
Indicateur 2		4		
Note finale	16/20			

Respect du planning

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Prévu						
Réalisé						

Les inventaires et les suivis devaient s'échelonner sur 4 années consécutives. Ils ont été effectués de 2009 à 2012 afin de réaliser au moins un inventaire par an. L'année 2013 étant une année de transition entre les 2 plans de gestion aucun inventaire ni suivi n'a été programmé.

Coût de la mise en œuvre de l'action

Années	Coût prévisionnel	Dépenses réalisées	Différence
2009	11 362 €	14 250,00 €	2 888,00 €
2010	7 176 €	10 550,00 €	3 374,00 €
2011	5 382 €	10 303,54 €	4 921,54 €
2012	1 794 €	1 505,00 €	-289,00 €
2013	5 382 €		-5 382,00 €
Total	31 096 €	36 608,54 €	5 512,54 €

Le nombre d'inventaires effectués est supérieur par rapport à l'initial c'est pourquoi on note une différence de 5 512,54 €.

3. Evaluation qualitative de l'action

Formulation de l'action

La formulation de l'action est claire et précise.

→ **Formulation adaptée**

Niveau de priorité

Cette action a été considérée comme « Actions transversales » dans le plan de gestion. Ce niveau de priorité est en adéquation avec les enjeux de l'ENS. Les inventaires et les suivis doivent être mis en œuvre quelques soient les choix et les priorités définies pour mesurer l'impact de la gestion et des actions.

→ **Priorisation adaptée**

Pertinence de l'action

L'action est pertinente et adaptée aux différents objectifs tels que prévus. Il est important d'améliorer les connaissances sur le site et d'évaluer les effets du programme de gestion. Ceci permet d'adapter si nécessaire les pratiques de gestion.

→ **Pertinence adaptée**

Effizienz des opérations réalisées

Les résultats obtenus semblent satisfaisants par rapport aux moyens mis en œuvre et par rapport aux résultats attendus. Les inventaires effectués ont permis d'améliorer les connaissances sur le site. Le suivi de la végétation va permettre d'évaluer les effets de la gestion effectuée sur les milieux restaurés. Il conviendrait de pouvoir faire un inventaire sur de nouvelles familles comme les insectes saproxyliques indicateur des boisements sénescents.

→ **Bonne efficacité**

	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Formulation			3
Niveau de priorité			3
Pertinence			3
Effizienz		2	
Note finale	11/12 soit 18,33/20		

4. Conclusion générale

Préserver le patrimoine naturel

Les compléments d'inventaire sur le patrimoine naturel ont contribué à améliorer les connaissances du site. Les espèces patrimoniales ont pu être recensées. Des mesures de gestion favorables à la préservation et au maintien de ces espèces ont été prises quand nécessaire.

Associer les acteurs locaux

Avant la réalisation des inventaires et des suivis sur l'ENS et autant que possible, le Conseil général a informé les propriétaires privés de la mise en place de prospections sur leurs parcelles. De plus, lors de la prospection des mares pour l'inventaire des odonates, le prestataire a pris contact avec chaque propriétaire.

Maîtriser le foncier et les usages

Les conventions de gestion signées avec les propriétaires privés (Cf. Action AO2) ont permis de pénétrer sur les parcelles pour réaliser les suivis et les inventaires.

Accueillir le public

Les inventaires et les suivis effectués dans les gorges de la Bouble ont permis de recenser entre autres les espèces patrimoniales rares et/ou menacées. Lors de balade nature, les participants ont pu être informés et sensibilisés sur ces espèces.

Conclusion

Les résultats sont très satisfaisants. Les inventaires et les suivis ont permis de recenser de nouvelles espèces patrimoniales sur le site et d'améliorer les connaissances naturalistes. Des mesures en faveur de certaines espèces ont pu être mises en œuvre.

=>**L'objectif est atteint** du point de vue de l'évaluation de l'action (16/20).

5. Perspectives pour le nouveau Plan de Gestion

L'action pourra être modifiée en prenant en compte les remarques ci-dessous.

Il conviendrait que cette action soit prolongée dans le prochain plan de gestion et scindée en deux grandes actions : une concernant les suivis faunistiques et une autre concernant les suivis de la végétation (flore et habitats). Il conviendrait de suivre les groupes d'espèces ayant un caractère de bio-indicateur ou comportant des caractères remarquables avérés. Ces suivis contribueront à suivre les groupes d'espèces communes et remarquables, de mesurer l'impact de la gestion conservatoire. D'autres groupes pourraient être étudiés, notamment ceux constituant des bio-indicateurs.

Suivis faunistiques à poursuivre : reptiles, amphibiens, lépidoptères, odonates.

Suivis de la végétation à poursuivre : les espèces remarquables, les milieux restaurés et entretenus.

La collecte des données existantes semble un point important à envisager dans cette future action.

Les objectifs de ces deux actions seraient :

- Approfondir les connaissances du site
- Suivre les effets du programme
- Préserver le patrimoine naturel

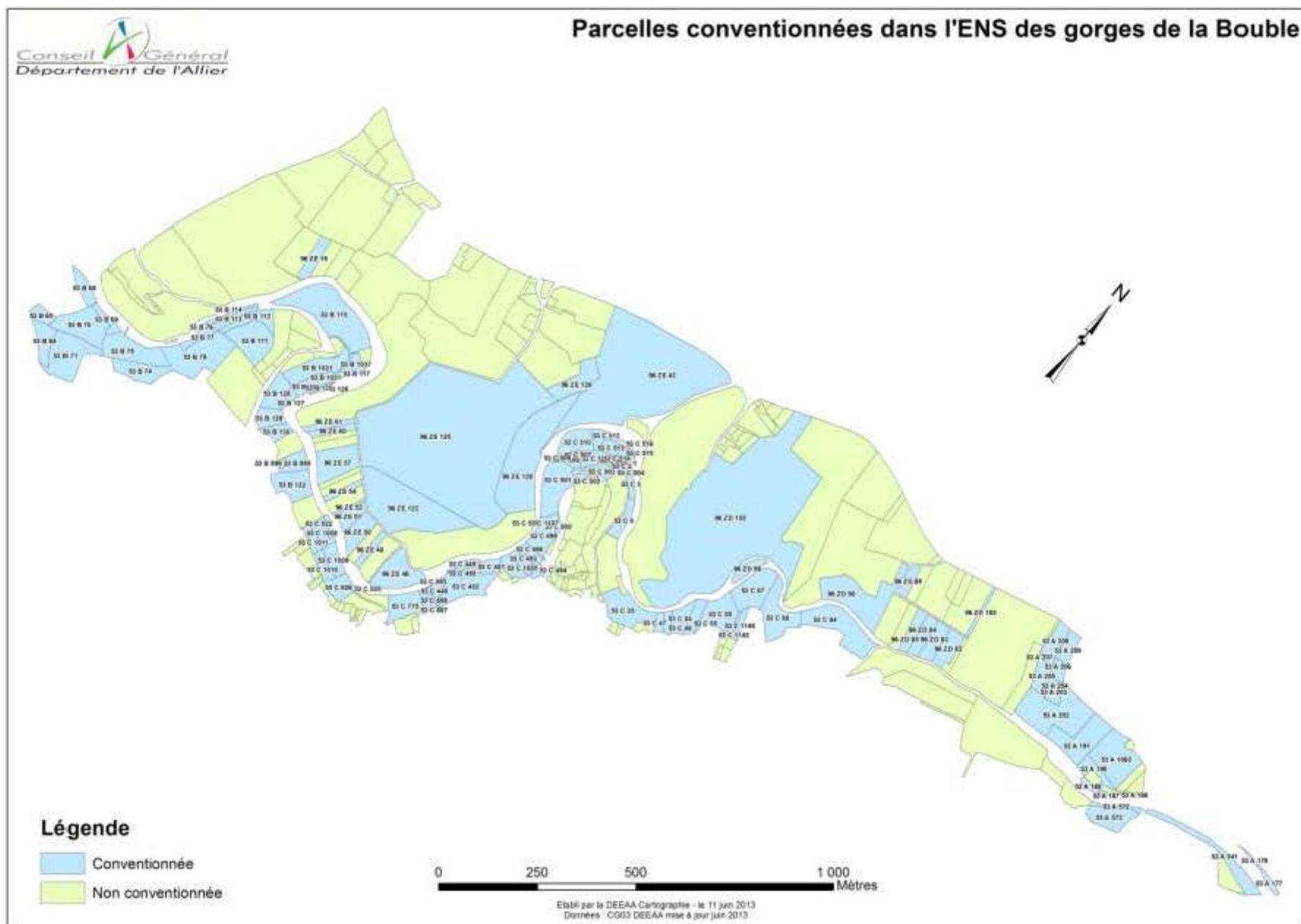
Il conviendrait que cette action soit considérée comme « Secondaire » de niveau 2.

Annexe n° 11 : Bilan des notes obtenues pour chaque action

Thématique	Code	Nom de l'action	Indicateur /20	Formulation /3	Niveau de priorité /3	Pertinence /3	Efficienc e /3	Atteinte de l'objectif
Actions organisationnelles	AO1	Appui technique et scientifique auprès du maître d'ouvrage	20	2	3	2	3	Atteint
	AO2	Maîtrise foncière ou maîtrise des usages	17,6	3	3	2	3	Atteint
	AO3	Précautions liés aux interventions	20	3	3	3	3	Atteint
Gestion écologique	GE1	Maintien des milieux prairiaux périphériques et éléments du bocage	8	2	3	2	2	Partiellement atteint
	GE2	Entretien des panoramas		3	3	2		Non atteint
	GE3	Réglementation des boisements		3	2	2		Non atteint
	GE4	Maîtrise de l'urbanisation autour des gorges et insertion paysagère des constructions nouvelles		2	3	2		Non atteint
	GG1	Dégagement de points de vue sur l'abbaye et les principaux éléments du patrimoine bâti	24	2	3	2	3	Atteint
	GG2	Traitement des "points noirs" paysagers	22	2	3	3	3	Atteint
	GG3	Gestion des boisements	20	1	3	3	3	Atteint
	GG4	Gestion des boisements de résineux	22	3	3	3	3	Atteint
	GG5	Restaurer et entretenir des zones ouvertes sur affleurement rocheux	11	2	3	3	2	Partiellement atteint
	GG6	Entretien de la fontaine abritant des amphibiens		2	2	2		Non atteint
GG7	Gestion de la ripisylve et des boisements limitrophes	22	1	2	2	3	Atteint	
GG8	Gestion des embâcles	22	3	3	2	3	Atteint	
GG9	Gestion des seuils et de gués	13,3	2	2	2	2	Partiellement atteint	

	GG10	Préservation de la qualité des eaux	18	3	3	2	3	Atteint
Préservation du bâti	PB1	Préservation et mise en valeur des moulins	20	3	3	2	2	Atteint
	PB2	Restauration d'un secteur de terrasses	11	3	3	2	2	Partiellement atteint
Accueil du public	AP1	Traitement des portes d'entrée	12	3	2	3	3	Partiellement atteint
	AP2	Organisation et hiérarchisation du réseau de sentier		2	2	3		Non atteint
	AP3	Entretien des sentiers et équipements liés	20	3	3	3	3	Atteint
	AP4	Entretien des gros équipements	12	3	3	2	2	Partiellement atteint
	AP5	Redéfinition de la signalétique	16	3	2	3	2	Atteint
	AP6	Gestion des arbres dangereux en bordures de sentiers	18,7	3	3	2	2	Atteint
	AP7	Interdiction de la randonnée VTT, motorisée et équestre		2	2	3		Non atteint
Suivi et maintenance	I1	Interprétation du site des gorges de la Bouble	20	2	2	3	3	Atteint
	S1	Maintenance du site	20	3	3	2	3	Atteint
	S2	Surveillance du site		3	3	2		Non atteint
	S3	Suivi écologique et compléments d'inventaire sur le patrimoine naturel	16	3	3	3	2	Atteint
	S4	Evaluation du plan de gestion	20	3	3	2	3	Atteint

Annexe n° 12 : Parcelles conventionnées dans l'ENS des gorges de la Bouble



Annexe n° 13 : Coût prévisionnel et dépenses réalisées par action

Codes	Actions	Coût prévisionnel	Dépenses réalisées	Différence	% réalisation
AO1	Appui technique et scientifique auprès du maître d'ouvrage		5 651,90 €	5 651,90 €	
AO2	Maîtrise foncière ou maîtrise des usages	non estimé	34 648,61 €		
AO3	Précautions liées aux interventions	pas de coût	globalisé		
GE1	Maintien des milieux prairiaux périphériques et éléments du bocage	74 600,50 €	19 731,58 €	-54 868,92 €	26,45 %
GE2	Entretien des panoramas	7 105,00 €	0,00	-7 105,00 €	0,00
GE3	Réglementation des boisements	pas de coût	0,00		
GE4	Maîtrise de l'urbanisation autour des gorges et insertion paysagère des constructions nouvelles	pas de coût	0,00		
GG1	Dégagement de points de vue sur l'abbaye et les principaux éléments du patrimoine bâti	17 880,00 €	119 457,33 €	101 577,33 €	668,11 %
G2	Traitements des "points noirs paysagers"	non estimé	globalisé		
GG3	Gestion des boisements	0,00	2 415,25 €	2 415,25 €	
GG4	Gestion des boisements de résineux	8 400,00 €	3 725,00 €		
GG5	Restauration et entretien des zones ouvertes sur affleurement rocheux	7 128,16 €	1 964,69 €	-5 163,47 €	27,56 %
GG6	Entretien de la fontaine abritant des amphibiens	598,00 €	0,00	-598,00 €	0,00
GG7	Gestion de la ripisylve et des boisements limitrophes	37 835,46 €	53 849,90 €	16 014,44 €	142,33 %
GG8	Gestion des embâcles	2 003,30 €	30 031,56 €	28 028,26 €	1 499,10 %
GG9	Gestion des seuils et des gués	53 820,00 €	22 347,06 €	-31 472,94 €	41,52 %
GG10	Préservation de la qualité des eaux	non estimé	interne		
PB1	Préservation et mise en valeur des moulins	4 736,00 €	55 425,96 €		
PB2	Restauration d'un secteur de terrasses	6 315,00 €	globalisé		
AP1	Traitement des portes d'entrée	55 000,00 €	372 009,84 €	317 009,84 €	676,38 %
AP2	Organisation et hiérarchisation du réseau de sentiers	2 095,00 €	0,00	-2 095,00 €	0,00
AP3	Entretien des sentiers et équipements liés	63 388,00 €	externe		
AP4	Diagnostic et entretien des passerelles	11 960,00 €	14 533,80 €	2 573,80 €	121,52 %
AP5	Réfection de la signalétique	20 691,00 €	2 268,41 €	-18 422,59 €	
AP6	Gestion des arbres dangereux en bordures de sentiers	2 500,00 €	4 586,38 €		
AP7	Interdiction de la randonnée motorisée, VTT ou équestre	13 275,00 €	0,00	-13 275,00 €	0,00
I1	Interprétation du site des gorges de la Bouble	71 760,00 €	54 407,12 €	17 352,88 €	75,82 %
S1	Maintenance du site	pas de coût	pas de dépense		
S2	Surveillance du site	33 600,00 €	pas de dépense		
S3	Suivi écologique et compléments d'inventaire sur le patrimoine naturel	31 096,00 €	36 608,54 €	5 512,54 €	117,73 %
S4	Evaluation du plan de gestion	14 940,00 €	3 000,00 €	-11 940,00 €	20,08 %
	Total	540 726,42 €	836 662,93 €	351 195,32 €	154,73 %

Annexe n° 14 : Restructuration des actions du plan de gestion 2007-2012

2007-2012		2014-2018		
Code	Opérations	Code	Opérations	Priorité
GE1	Maintien des milieux prairiaux périphériques et éléments du bocage	GH1	Gestion du réseau de mares	1
		GH2	Gestion du maillage bocager	1
GG1	Dégagements des points de vue sur l'abbaye et les principaux éléments du patrimoine bâti	GH3	Gestion des milieux prairiaux	1
GG3	Gestion des boisements	GH4	Gestion des boisements	2
GG4	Gestion des boisements de résineux			
GG7	Gestion de la ripisylve et des boisements limitrophes	GH5	Entretien de la rivière	2
GG8	Gestion des embâcles			
GE4	Maîtrise de l'urbanisation autour des gorges et insertion paysagère des constructions nouvelles	GH6	Préservation des paysages	1
GG5	Restauration et entretien des zones ouvertes sur affleurement rocheux	GH7	Restauration et entretien des zones ouvertes sur affleurement rocheux	1
GG9	Gestion des seuils et des gués	PB1	Gestion des seuils et des gués	1
PB1	Préservation et mise en valeur des moulins	PB2	Mise en valeur des moulins	1
PB2	Restauration d'un secteur de terrasses	PB3	Valorisation du petit patrimoine bâti	1
GG1	Dégagements des points de vue sur l'abbaye et les principaux éléments du patrimoine bâti			
GG6	Entretien de la fontaine abritant des amphibiens			
AP4	Diagnostic et entretien des passerelles	PB4	Restauration des passerelles	1
I1	Interprétation du site des gorges de la Bouble	AP1	Sensibilisation et communication	1
AP2	Organisation et hiérarchisation du réseau de sentier	AP2	Interprétation du site	1
AP5	Réfection de la signalétique			
I1	Interprétation du site des gorges de la Bouble			
AP3	Entretien des sentiers et équipements liés	AP3	Gestion des sentiers et des lieux d'accueil du public	1
AP6	Gestion des arbres dangereux en bordure des sentiers			
AP7	Interdiction de la randonnée motorisée, VTT ou équestre			
GG2	Traitements des points noirs paysagers			
AP1	Traitements des portes d'entrée			
S2	Surveillance du site	AP4	Surveillance, entretien et fréquentation du site	1
S1	Maintenance du site			
GG6	Entretien de la fontaine abritant des amphibiens	SE1	Suivis faunistiques	2
S3	Suivi écologique et compléments d'inventaire sur le patrimoine naturel	SE2	Suivis de la végétation	2
GG10	Préservation de la qualité de l'eau	SE3	Suivi de la qualité de l'eau	2
A01	Appui technique et scientifique auprès du maître d'ouvrage	SA1	Coordination et pilotage de la mise en œuvre du programme d'actions	1
A03	Précautions liés aux interventions			
A02	Maîtrise foncière ou maîtrise des usages	SA2	Animation foncière	1
S4	Evaluation du plan de gestion	SA3	Evaluation du plan de gestion	1

Annexe n° 15 : Modèle d'une fiche action du plan de gestion 2014-2018

SA3 Evaluation du plan de gestion

Priorité : ★

Objectifs de l'action

Mesurer la bonne mise œuvre du programme d'actions et l'atteinte des objectifs poursuivis, préserver le site.

Descriptif de l'action

Au terme des 5 ans du plan de gestion, évaluer l'efficacité, la pertinence, la qualité de mise en œuvre et les impacts des actions menées à tous les niveaux (écologique, paysager, social, agricole, économique...) et vérifier la bonne utilisation des fonds engagés.

Ces bilans se feront au travers d'analyses, avis, enquêtes, rapports menés en interne et en externe auprès des acteurs concernés, l'appui d'un regard extérieur permettant une meilleur objectivité. Cette évaluation permettra de définir la poursuite des opérations dans le plan de gestion suivant.

Zones concernées

Totalité du site

Modalité de mise en œuvre

Année	Actions	Acteurs	Nb estimatif jours de travail	Coût estimatif
Année 5	Evaluation du plan de gestion	Gestionnaire technique	7 jours	1 750 €
	Réactualisation du plan de gestion	Gestionnaire technique	5 jours	1 250 €

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs définis pour chaque action

Opérations associées

Annexe n° 16 : Tableau récapitulatif des thématiques, actions, objectif et ordre de priorité

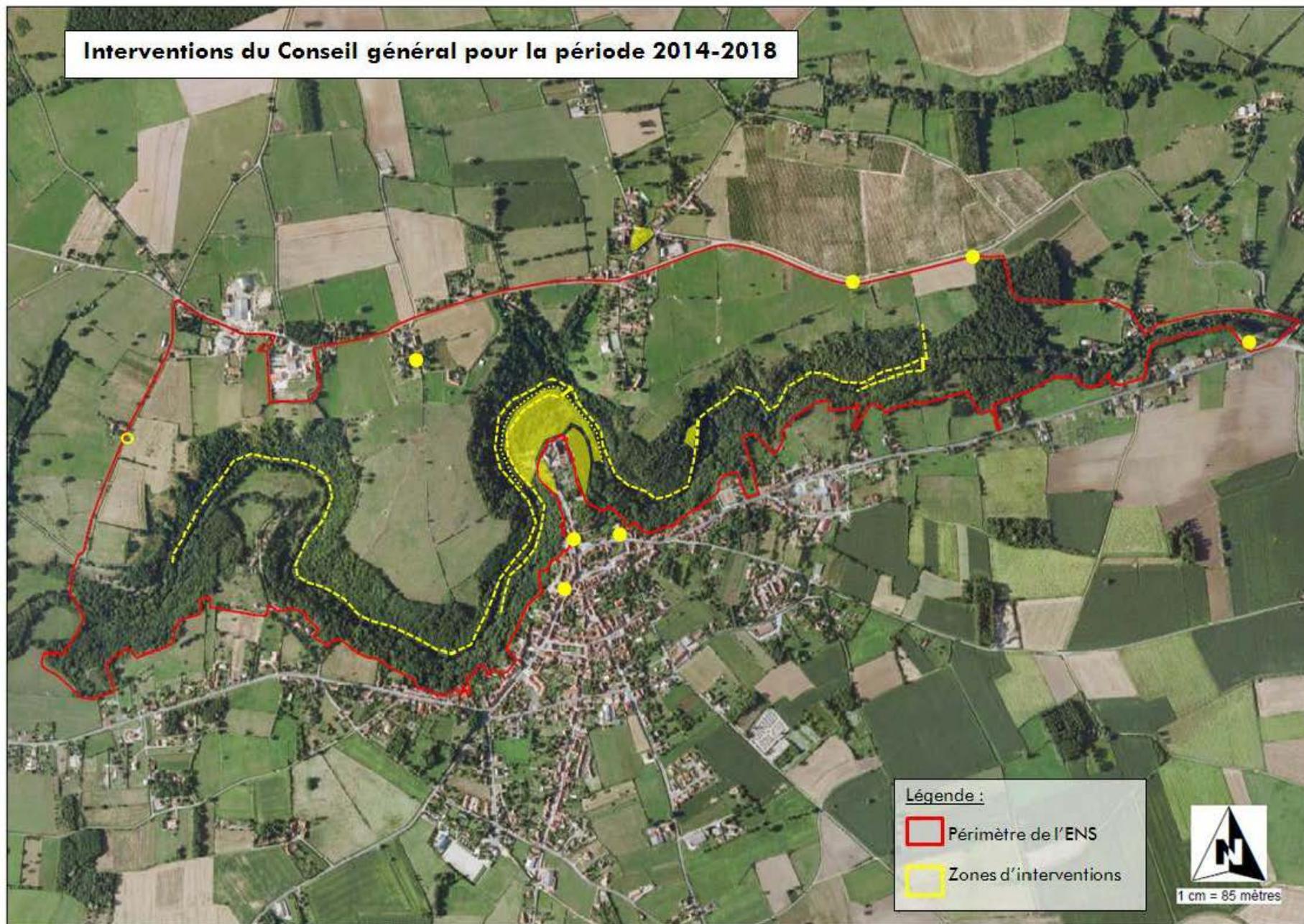
Thématique	Code	Action	Objectifs	Détail	Priorité
Gestion des habitats	GH1	Gestion du réseau de mares	Préserver le patrimoine naturel	restaurer 1 ou 2 mare selon opportunité	1
			Préserver les espèces (animales et végétales) associées à ces milieux	conseiller les acteurs locaux si besoin	
			Améliorer les connaissances	améliorer les connaissances	
	GH2	Gestion bocager du maillage	Préserver la qualité des vues paysagères externes	replanter des haies (ex: ancien chemin rural de la Côte Quinet) et les mettre en défend	1
			Préserver les espèces (animales et végétales) associées à ces milieux	accompagner techniquement, conseiller les propriétaires et les acteurs locaux et suivre les zones restaurées	
GH3	Gestion des prairiaux	Préserver la qualité des vues paysagères internes et externes	entretenir les milieux prairiaux dans le fond des gorges (pâturage, débroussaillage, suivi des clôtures...)	1	
		Préserver les espèces (animales et végétales) associées à ces milieux	extension du pâturage équin aux parcelles de l'abbaye		
		Diversifier les milieux	envisager une réflexion sur la signature de MAET avec les exploitants agricoles		
GH4	Gestion des boisements	Augmenter l'intérêt écologique du site	accompagner les boisements en cours de régénération naturelle	2	
		Augmenter la qualité paysagère	conseiller les propriétaires de boisements à leur demande ou dans les cas extrêmes		
		Garantir la sécurité du public	intervenir sur des boisements exogènes dans le cœur du site si nécessaire		
GH5	Entretien de la rivière	Préserver les habitats aquatiques et riverains	accompagner techniquement et conseiller les propriétaires (journée technique)	2	
		Préserver les vues internes	travailler en collaboration avec l'AAPPMA et le Contrat Territorial		
		Préserver les sentiers (lutte contre l'érosion)	entretenir la rivière sur les parcelles du Département		
		Préserver les ouvrages hydrauliques			
		Garantir la sécurité du public			

Préservation du bâti	GH6	Préservation des paysages	Préserver la qualité des vues paysagères externes et internes	intégrer l'espace naturel sensible dans les documents d'urbanisme et dans la trame verte et bleue	1
			Favoriser l'insertion paysagère des constructions nouvelles et la qualité architecturale des rénovations	maintenir la qualité paysagère des portes d'entrée respecter le paysage lors des interventions du Conseil général conseiller les acteurs locaux si besoin en lien avec le CAUE	
	GH7	Gestion des zones ouvertes sur affleurement rocheux	Mettre en valeur le patrimoine culturel	entretenir les zones ouvertes	1
			Diversifier les milieux Préserver les espèces (animales et végétales) associées à ces milieux	agrandir la surface	
	PB1	Gestion des seuils et des gués	Respecter la réglementation pour être en conformité	mettre en conformité le seuil du Grand Moulin (arasement) propriété du Département et effectuer un suivi photographique et piscicole avant et après l'arasement	1
			Améliorer l'accueil et la sécurité du public Préserver les ouvrages Préserver les milieux aquatiques et maintenir la diversité des écoulements Maintenir la continuité des cheminements	conseiller les propriétaires des autres seuils (patrimoine et continuité écologique) travailler en collaboration avec le SMAT (seuils et gués) et l'AAPPMA	
PB2	Mise en valeur des moulins	Améliorer l'accueil et la sécurité du public	restauration du moulin des Pierres: peut devenir un point d'accueil et de ralliement pour les visiteurs, un local technique de stockage et un lieu ponctuel pour des expositions ou autres manifestations.	2	
		Préserver les ouvrages	maintenir périmètre de sécurisation des ruines du Grand Moulin valorisation des ruines du Grand moulin		

				accompagner techniquement et conseiller les acteurs locaux pour envisager les actions à mettre en œuvre sur les autres moulins (mise en défens, dégagement végétation, voire petits travaux)	
				entretenir les secteurs de terrasses réouverts ou restaurés en lien avec les propriétaires	
	PB3	Valorisation du petit patrimoine bâti (terrasses, murets)	Préserver et mettre en valeur le patrimoine	restaurer, valoriser secteurs de terrasses en lien avec l'accueil du public (parcelle 96 ZD 90) => association porteuse du projet	2
			Garantir la sécurité du public	accompagner techniquement et conseiller les propriétaires et les acteurs locaux notamment les associations	
			Préserver la qualité des vues paysagères internes		
	PB4	Entretien des passerelles	Garantir la sécurité du public	réaliser des travaux d'entretien et de sécurisation sur les passerelles en lien avec les communes	1
			Pérenniser les ouvrages		
Accueil du public	AP1	Sensibilisation et communication	Permettre au public de découvrir les richesses et la gestion du site au travers de visites guidées	réaliser des articles de presse, des panneaux d'expositions, des événements	1
			Sensibiliser le public	organiser des visites animées et réaliser les documents promotionnels	
	AP2	Interprétation du site	Sensibiliser le public	réaliser et poser les panneaux de l'étude d'interprétation	2
			Agrémenter le site		
			Valoriser le site		
	AP3	Gestion des sentiers et des lieux d'accueil du public	Garantir la sécurité et l'accueil du public	gérer l'assiette, les abords, les marches, les gardes corps ... (gestion des arbres dépérissant, chancelants, dangereux...)	1
			Respecter les ambiances paysagères	entretenir les portes d'entrée	
			Respecter l'intérêt écologique	gérer les panneaux de sensibilisation (remplacement si dégradation ou évolution), faire évoluer les médias et effectuer les mises à jour	
	AP4	Surveillance, entretien du site et évaluation de la fréquentation	Préservation du site	surveiller le site (périodes et acteurs à définir)	1
			Sécurité du public	poser et suivre les éco-compteurs pour évaluer la fréquentation du site	

		Sensibilisation du public Qualité de l'accueil du public		
Suivi écologique	SE1	Suivis faunistiques	Approfondir les connaissances du site Suivre les effets du programme Préserver le patrimoine naturel	suivre les reptiles, les amphibiens, les lépidoptères, les odonates, les poissons collecter les informations existantes 2
	SE2	Suivis de la végétation	Approfondir les connaissances du site Suivre les effets du programme Préserver le patrimoine naturel	suivre les espèces remarquables suivre les milieux restaurés et entretenus 2
	SE3	Suivis de la qualité de l'eau	Approfondir les connaissances du site Suivre les effets du programme Préserver le patrimoine naturel	travailler en collaboration avec le BDQE (assurer une veille, récupérer données 1 fois/an) 2
Suivi administratif	SA1	Coordination et pilotage de la mise en œuvre du programme d'actions	Assurer la mise en œuvre du programme d'actions dans le respect des objectifs fixés Coordonner l'ensemble des acteurs Préserver le site	assurer la mise en œuvre du programme d'actions assurer le suivi administratif et financier coordonner l'ensemble des acteurs organiser et animer le comité de gestion 1
	SA2	Animation foncière	Pérenniser la gestion du site Permettre l'ouverture à la fréquentation	Maîtriser le foncier et les usages (contenu convention de gestion à faire évoluer, actualisation de la base de données sur les ayants droits, réflexion sur la mise en place de bail emphytéotique...) Acquisition éventuelle de nouvelles parcelles 1
	SA3	Evaluation du plan de gestion	Mesurer la bonne mise œuvre du programme d'actions et l'atteinte des objectifs poursuivis Préserver le site	évaluer la mise en œuvre du programme d'actions, les objectifs au bout des 5 ans et élaborer la suite 1

Annexe n°17 : Cartographie des zones d'interventions issues des actions de bases pour la période 2014-2018



RESUME

Evaluation du plan de gestion (2007-2012) de l'Espace naturel sensible des gorges de la Bouble et perspectives pour le prochain programme d'actions.

Le Conseil général de l'Allier (03) s'implique depuis 2003 dans la politique espaces naturels sensibles. A ce titre, il assure en maîtrise d'ouvrage directe la gestion de l'ENS des gorges de la Bouble. Dans ce cadre, il m'a été demandé de réaliser l'évaluation de la mise en œuvre du plan de gestion validé en mars 2007 et d'élaborer les pistes du prochain programme d'actions.

L'élaboration du protocole d'évaluation a été la base du travail et a demandé d'effectuer de nombreuses recherches bibliographiques. Les résultats obtenus nous montrent que la réalisation du plan de gestion est bonne, les ¾ des actions ont été effectuées et les conséquences sont très positives. De plus, les acteurs locaux sont très satisfaits des interventions et des retombées issues de la création de l'ENS.

A la suite de ce travail, des perspectives pour la période 2014-2018 ont été suggérées. Le Conseil général devrait intervenir sur des zones bien ciblées, de manière mesurée et selon les opportunités. Les actions devraient porter sur l'entretien des zones restaurées lors du 1^{er} plan de gestion et principalement sur de l'accompagnement technique et du conseil auprès des propriétaires et des acteurs locaux.

Ce travail servira de base pour les futures évaluations de plan de gestion d'ENS gérés par le Conseil général.

Mots clés : espace naturel sensible des gorges de la Bouble, évaluation, plan de gestion, indicateurs, pertinence, efficacité.

ABSTRACT

Assessment of the management plan (2007-2012) of « Espace naturel sensible des gorges de la Bouble » and perspectives for the next program.

The General council of the Allier (03) is involved since 2003 in the political « espaces naturels sensibles ». As such, it manages the site in direct project ownership. In this context, I was asked to conduct the assessment of the implementation of the management plan approved in March 2007 and to develop perspectives for the next program.

The development of the assessment protocol was the basis of the work and asked to perform many bibliographic research. The results have showned that the implementation of the management plan is good, ¾ of the actions have been incurred and the consequences are very positive. Furthermore, local stakeholders are very satisfied with the interventions and with the impact resulting from the creation of the site.

Following this work, the perspectives for the 2014-2018 period have been suggested. The General Council should act in targeted areas, in a mesured manner and depending on the opportunities. Actions should focus on the maintenance of restored areas during the first management plan and mainly on the technical support and advice to owners and local stakeholders.

This work will form the basis for future assessments of managements plans managed by the General council.

Key words : sensitive natural space « gorge of Bouble », assessment, management plan, indicators, pertinence, efficiency.